



Ville de Saint-Mandé

Rapport d'orientations budgétaires 2025

Conseil municipal du 5 février 2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20250205-DEL2-FEV25-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Sommaire

1) Le contexte général de la préparation du budget 2025

- 1.1) Un contexte général inédit révélant une crise sans précédent des finances publiques de l'Etat fortement pénalisant pour les collectivités locales
 - 1.1.1) L'environnement économique et financier
 - 1.1.2) Les orientations des projets de loi de finances (PLF) et de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2025 marquées par une forte dégradation des finances publiques de l'Etat
- 1.2) La situation financière de la commune de Saint-Mandé projetée à la fin de l'année 2024
- 1.3) Une programmation pluriannuelle 2025-2026 actualisée au regard du contexte général
 - 1.3.1) La capacité financière de la collectivité sur les 2 prochaines années financerait les grandes priorités de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI)
 - 1.3.2) Le coût des nouvelles mesures du PLF et du PLFSS 2025 modifierait les équilibres financiers de la Ville

2) Les orientations générales du budget 2025

- 2.1) Les grands équilibres prévisionnels du budget 2025
- 2.2) L'état prévisionnel des effectifs et des dépenses de personnel
- 2.3) L'état de la dette

Les communes de plus de 3 500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat sur les orientations budgétaires et financières dans les 10 semaines précédentes l'adoption de leur budget primitif depuis l'application de la nouvelle réglementation budgétaire et comptable M57.

A l'appui du débat, l'exécutif doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il doit également présenter les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et les besoins de financement annuel. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, et ce, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

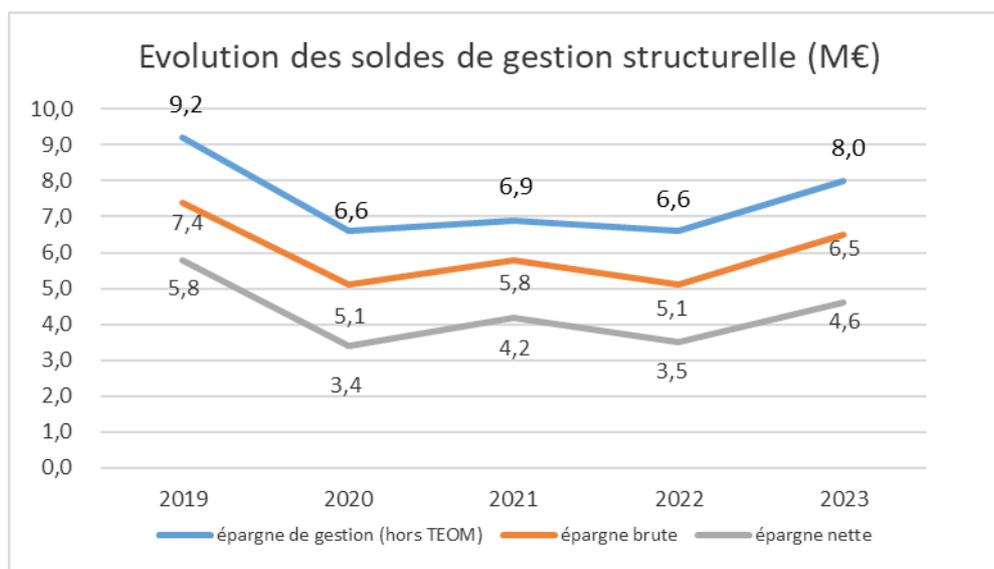
Concourant au droit à l'information des membres de l'assemblée délibérante, ce débat permettra donc aux élus de :

- Disposer des éléments d'information essentiels sur la situation budgétaire et financière de la commune ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés,
- Définir les priorités en matière de politiques publiques,
- Procéder à des choix fondamentaux dans la manière de les financer en définissant notamment le niveau de mobilisation des recettes fiscales et des emprunts.

Après 2 années de crise sanitaire en 2020 et 2021, Saint-Mandé a dû faire face en 2022 et en 2023 à un nouveau contexte inédit (de forte hausse des prix, notamment de l'énergie en plus de la crise immobilière), tout aussi défavorable, impactant les finances de la collectivité. Elle a su néanmoins faire face à ce contexte particulièrement pénalisant pour le secteur public local.

En effet, fin 2023, sa capacité d'autofinancement brute (6,5 M€) est restée nettement au-dessus du remboursement du capital de la dette (1,6 M€). Avec 10,5 M€, son niveau de fonds de roulement a pu être consolidé par rapport à 2022. Enfin, l'état de la dette est resté contenu, et sa capacité de désendettement largement en dessous des seuils d'alerte : le stock de dette, net du fonds de soutien, était de 22,3 M€ au 31/12 et sa capacité de désendettement est restée inférieure à 3,5 ans.

Saint-Mandé a vu en 2023 tous ses soldes de gestion structurels en nette progression



A mi-mandat, Saint-Mandé a donc présenté de bons résultats financiers lui permettant de tenir ses engagements en 2024 malgré un contexte général déjà marqué par une situation financière de l'Etat profondément dégradée impactant, de façon négative, les finances des collectivités locales. C'est le cas pour notre commune qui a été obligée de présenter un budget

rectificatif au cours de l'année 2024 afin de constater une baisse plus importante que prévue des recettes fiscales (notamment des droits de mutation) et de la dotation globale de fonctionnement (DGF). **Fin 2024, la Ville présentera une situation financière encore solide malgré une baisse d'une partie de ses ressources.** Plus globalement, avec la hausse des charges de structure cumulée à la baisse des droits de mutation et l'écrêtement de la DGF, la Ville avait déjà estimé, lors de la présentation du budget 2024, la perte de ses ressources à 6 M€ sur 3 ans (2023-2025) tout en indiquant rester prudente, celle-ci « pouvant être plus élevée encore en fonction des décisions à venir imposées par l'Etat aux collectivités locales ».

C'est chose faite avec la présentation des projets de loi de finances (PLF) et de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025. Dans leurs versions initiales, les collectivités locales devaient fournir un effort de 5 Md€ pour contribuer au retour du déficit public à 5% du PIB dont 3 Md€ par un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités locales. La censure du Gouvernement de Michel Barnier a arrêté, de facto, les discussions sur ces 2 projets de lois. Le nouveau Gouvernement a confirmé que l'effort financier demandé aux collectivités sera ramené à 2,2 Md€, le retour du déficit public étant chiffré à 5,4% du PIB. La contribution des collectivités imposée par l'Etat restera cependant conséquente.

Pour 2025 et 2026, la construction des budgets s'annonce donc particulièrement difficile dans un contexte marqué, cette fois-ci, par une crise politique et des finances publiques de l'Etat, qui pèseront sur les budgets locaux et sur celui de Saint-Mandé.

Des incertitudes exprimées lors de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires en commission des finances le 2 décembre sont maintenant levées :

- En dépenses, les charges de structure baisseront de manière significative sous l'effet de la baisse des prix du gaz et de l'électricité. Par ailleurs, le poids des dépenses contraintes dans le budget de la collectivité, dont le niveau de pénalité SRU, pèsera plus fortement sur les équilibres budgétaires ;
- En recettes, le niveau de revalorisation des bases fiscales en 2025 est maintenu connu : il est fixé à +1,7%. Il sera largement moins dynamique que les années précédentes. Les droits de mutation ne retrouveront pas les montants encaissés en 2022 et 2023.

Les incertitudes demeurent néanmoins. Elles concernent :

- La manière dont seront appliquées les mesures retenues dans les lois de finances pour 2025 et notamment, pour Saint-Mandé, de l'application ou non d'une ponction supplémentaire sur ses recettes fiscales ;
- L'évolution des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement de la collectivité avec l'augmentation attendue des cotisations à la CNRACL.

2025 et 2026 sont également des années importantes de fin de mandat qui se traduiront par la rénovation de la Médiathèque et du Centre Pierre Grach pour accueillir une Maison de santé pluriprofessionnelle, la poursuite du programme de requalification urbaine qui s'ajouteront, comme chaque année, au renouvellement du patrimoine existant et au plan de rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments communaux.

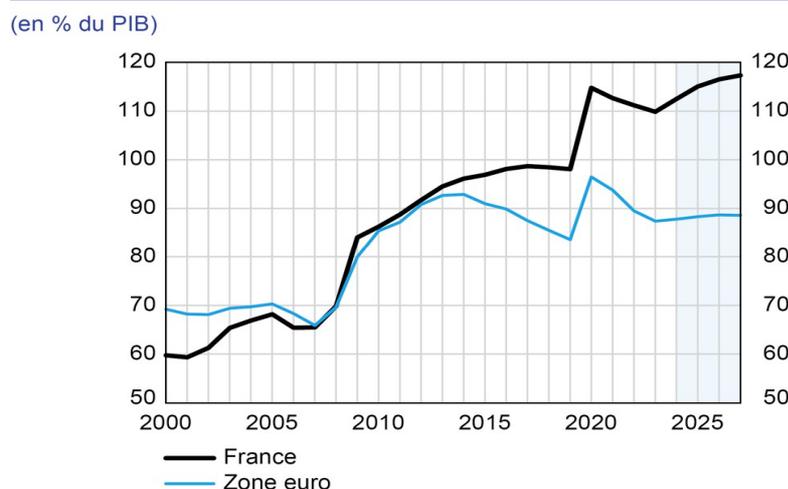
Sans les nouvelles mesures du PLF et du PLFSS 2025, Saint-Mandé financerait ses priorités en 2025 et 2026. Avec ces nouvelles mesures, les budgets des services et la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) devront être ajustés en conséquence.

Il convient de rappeler le contexte général (1) avant de préciser les principales orientations budgétaires décidées en 2025 pour la collectivité (2).

conduirait à une révision sensible à la hausse du déficit public en 2025. Elle implique, par exemple, du côté des recettes, le retrait des mesures en prélèvement obligatoire prévues dans le projet de loi de finances (PLF) soit 1 point de PIB.

Au-delà de 2025, la trajectoire du solde dépendra du déficit effectivement exécuté en 2025. Les hypothèses budgétaires retenues initialement impliquaient un ajustement structurel de 0,4 point de PIB potentiel en 2026 et 2027, inférieur à celui du programme structurel de moyen terme (0,6 point en 2026 et 0,7 point en 2027). Pour la Banque de France, le ratio de dette sur PIB augmenterait sur tout l'horizon de prévision et s'élèverait à 117 points en 2027 (cf. graphique 11). En comparaison, ce ratio pour l'Eurosystème s'établirait à 89 points de dette sur PIB en 2027.

Graphique 11 : Dette publique en France et en zone euro



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2023, projections Banque de France et Eurosystème sur fond bleuté.

Enfin concernant les taux d'intérêts, l'épisode inflationniste observé à partir de 2022 a amené la Banque Centrale Européenne (BCE) à fortement remonter ses taux directeurs afin de juguler la hausse des prix en zone euro : le taux de dépôt est ainsi passé de -0,5 % en juillet 2022 à 4,0 % en septembre 2023, soit une hausse de 450 points de base (pb). L'inflation a toutefois nettement diminué en zone euro depuis 2023, revenant progressivement vers la cible de 2 % et la BCE anticipe une inflation à 2,1 % en moyenne en 2025.

Cette baisse des taux « courts » ne s'est pas complètement traduite dans la partie longue des taux en zone euro comme le rappelle la Banque Postale dans ses dernière études économiques et financières (actualité mensuelle – économiques et financières – 9 janvier 2025). Par ailleurs, le contexte français est particulier : avec l'instabilité politique qui a suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques, la prime de risque de la France s'est tendue depuis juin dernier. Le taux à 10 ans de la France (OAT) est resté autour de 3,0 % fin 2024. En 2025, il pourrait rester proche de ce niveau.

La situation des finances publiques en 2023

Pour 2023, l'INSEE a publié les chiffres définitifs des comptes publics.

Le déficit public atteint 153,9 milliards d'euros (Md€), soit 5,5 % du produit intérieur brut (PIB) en augmentation de 28,2 Md€ par rapport à 2022.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques en milliard d'euros

Administration publique	2020	2021	2022	2023
État	-177,0	-144,1	-148,4	-155,7
Organismes divers d'administration centrale	22,1	-0,5	15,5	-1,5
Administrations publiques locales	-3,9	-0,9	-1,1	-9,9
Administrations de sécurité sociale	-48,3	-19,7	8,2	13,2
Ensemble des administrations publiques	-207,1	-165,1	-125,8	-153,9

Lecture : En 2023, le déficit de l'État est de 155,7 milliards d'euros.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

Le taux de prélèvements obligatoires atteint 43,2% du PIB en 2023.

En 2023, les prélèvements obligatoires ralentissent (+2,0 %, après +7,7 % en 2022), et s'établissent à 43,2 % du PIB, après 45,0 % en 2022. La croissance spontanée des prélèvements obligatoires est principalement grevée par l'impôt sur les sociétés, qui présente un contrecoup très brutal, et par la chute des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) à la suite de la baisse des volumes de transactions immobilières.

Les mesures nouvelles ont un effet négatif sur les prélèvements obligatoires à hauteur de -7,1 Md€, portées notamment par la suppression de la moitié restante de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la montée en charge du bouclier tarifaire, ainsi que l'extinction de la taxe d'habitation sur les résidences principales, en partie compensée par les hausses de taux des impôts directs locaux.

Enfin, la dette s'établit à 109,9 % du PIB fin 2023. Elle augmente de 147,8 Md€ en 2023 et s'établit à 3 101,4 Md€.

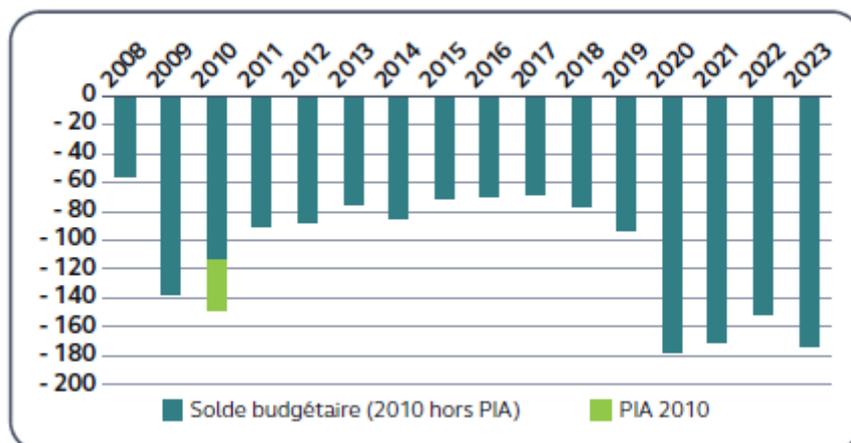
Dettes publique et dette publique nette

Administration publique	Au 31 décembre 2022		Au 31 décembre 2023	
	Dettes publique (brute)	Dettes publique nette	Dettes publique (brute)	Dettes publique nette
État	2 363,8	2 204,8	2 513,7	2 406,3
Organismes divers d'administration centrale	74,4	40,1	73,7	36,9
Administrations publiques locales	244,6	231,5	250,4	236,8
Administrations de sécurité sociale	270,8	206,2	263,7	189,8
Ensemble des administrations publiques	2 953,6	2 682,7	3 101,4	2 869,9
En % du PIB	111,2	101,0	109,9	101,7

La principale contribution à l'augmentation de la dette est celle de l'État (+149,8 Md€).

De son côté, la Cour des Comptes a publié en avril dernier son rapport annuel sur l'arrêté des comptes 2023 de l'État. **Le déficit budgétaire principal de l'État s'est élevé, à lui seul, à 173 Md€ en 2023, soit le niveau le plus élevé jamais enregistré après celui de 2020 (178,1 Md€), année marquée par la crise Covid.** Ce déficit est nettement supérieur à celui de 2022 (151,4 Md€) ainsi qu'aux prévisions de la loi de finances initiale (LFI) pour 2023 (164,9 Md€).

Solde du budget de l'État 2008-2023 (Md€)



Source : lois de règlement pour 2008 à 2022, direction du budget pour 2023

Selon la Cour, c'est un exercice plus dégradé encore, **qui témoigne des difficultés de l'Etat à sortir réellement du « quoi qu'il en coûte » et à reprendre le contrôle des finances publiques.**

Elle rappelle notamment que :

- Les dépenses du budget général restent à un niveau élevé malgré le reflux des dispositifs d'urgence et de relance : alors que le reflux des dépenses exceptionnelles liées à l'urgence sanitaire et à la relance s'est élevé à - 28,0 Md€, la hausse des autres dépenses à hauteur de + 29,4 Md€, a encore différé l'amorce d'une réduction du déficit ;
- Après deux années très dynamiques, les recettes sont en baisse en 2023 : Elles ont diminué de 8,2 Md€ par rapport à 2022 et sont inférieures de 7,4 Md€ à la prévision de la loi de finances initiale ;
- Le besoin de financement et la dette atteignent des niveaux préoccupants : le déficit 2023 a porté le besoin de financement de l'État à 314,6 Md€, niveau jamais atteint auparavant. Ce montant est en hausse de près de 35 Md€ par rapport à 2022. L'encours de dette aura ainsi progressé de près de 1 000 Md€ en 10 ans. Alors que la charge de la dette était en baisse depuis une dizaine d'années en raison de la diminution continue des taux d'intérêt, la hausse s'est poursuivie en 2023 : la charge de la dette atteint 53,9 Md€, en augmentation de 3,2 Md€ par rapport à 2022, principalement en raison de l'augmentation des charges d'intérêt sur les titres de court terme, dont le taux moyen est passé de 0,19 % en 2022 à 3,33 % en 2023.

Emportée par son volume et par la hausse des taux d'intérêts, la charge de la dette est appelée à croître encore : la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit en effet que, dans un scénario central d'évolution des taux, la charge en intérêts pourrait encore augmenter de 9,5 Md€ en 2024 et de près de 36 Md€ à l'horizon 2027.

La Cour des Comptes rappelle que, compte tenu du poids prépondérant du déficit de l'État dans celui de l'ensemble des administrations publiques, La France reste parmi les États de l'Union dont le déficit public et l'endettement sont les plus élevés, et dont les perspectives de redressement sont les plus difficiles d'où la dégradation de la note de la France par les instituts de notation.

La situation des finances publiques en 2024

En décembre 2024, l'Insee a publié les résultats du troisième trimestre. **La dette publique s'établit à 3 303,0 Md€, soit une augmentation de 71,7 Md€, après +69,0 Md€ au 2^{ème} trimestre.** Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 113,7 %. Elle génère plus de 50 Md€ d'intérêts par an.

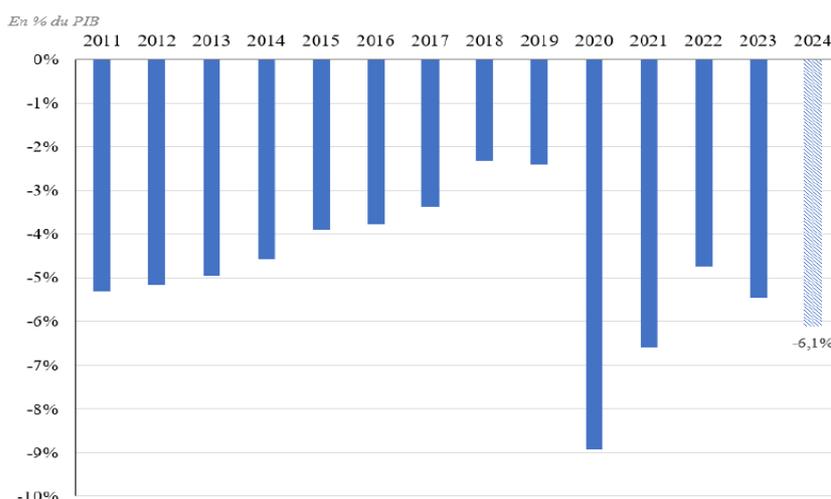
Dans ses résultats trimestriels, l'Insee rappelle également que l'augmentation de la dette brute des administrations publiques est principalement due à l'État (la contribution de l'État à la dette publique augmente de 59,8 Md€, après +70,0 Md€ au trimestre précédent). Les administrations publiques locales (Apul) enregistrent une évolution plus modeste de leur dette (+1,3 Md€, après -0,3 Md€ au trimestre précédent).

en milliards d'euros

	2023T3	2023T4	2024T1	2024T2	2024T3
Ensemble des adm. publiques	3 097,3	3 104,1	3 162,3	3 231,3	3 303,0
en point de PIB (*)	111,2 %	110,0 %	110,6 %	112,2 %	113,7 %
<i>dont, par sous-secteur, consolidée (*) :</i>					
État	2 517,1	2 516,4	2 560,7	2 630,8	2 690,5
Organismes divers d'adm. centrale	72,0	73,7	73,9	69,2	69,4
Administrations publiques locales	243,3	250,4	251,2	250,9	252,2
Administrations de sécurité sociale	265,0	263,7	276,5	280,5	290,8
<i>dont, par instrument :</i>					
Dépôts	44,2	42,1	38,8	42,1	43,7
Titres négociables	2 755,1	2 759,7	2 819,2	2 889,6	2 958,2
<i>court terme</i>	205,2	207,4	228,8	248,7	260,8
<i>long terme</i>	2 549,9	2 552,3	2 590,4	2 640,9	2 697,4
Crédits	298,1	302,3	304,2	299,5	301,1
<i>court terme</i>	13,7	10,9	15,6	12,4	13,9
<i>long terme</i>	284,4	291,4	288,6	287,1	287,2

Par ailleurs, la loi de finances de fin de gestion (LFG) pour 2024 adoptée le 6 décembre dernier prévoit **un déficit du budget de l'Etat de 162,4 Md€ fin 2024**, soit -6,1 points de PIB. Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) rappelle que ce résultat correspond à **une dégradation, d'une ampleur exceptionnelle hors période de crise, de 1,7 point de PIB (50 Md€) par rapport à la prévision de déficit public de 4,4 points de PIB (128 Md€) inscrite en PLF 2024.**

Solde public – rapporté au PIB – Haut Comité des Finances Publiques



1.1.2) Les dispositions des projets de loi de finances (PLF) et de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2025 marquées par une forte dégradation des finances publiques de l'Etat

C'est dans ce contexte que les discussions sur les projets de loi de finances (PLF) et de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 ont été engagées en octobre dernier par le Gouvernement de Michel Barnier devant l'Assemblée Nationale.

Le Programme de stabilité 2024-2027 présenté en avril dernier par le Gouvernement avait déjà modifié fortement la trajectoire de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027, promulguée moins de quatre mois auparavant. Le Haut Conseil avait considéré, en effet, que « la LPFP pour les années 2023 à 2027, pourtant promulguée il y a moins d'un an, constituait une référence dépassée, du fait de la forte dégradation de la situation des finances publiques en 2023 et en 2024 ».

Le programme de stabilité prévoyait un retour du solde public sous le seuil des 3% du PIB d'ici 2027 supposant un ajustement structurel massif entre 2023 et 2027 (2,2 points de PIB sur quatre ans). A travers le PLF, l'exécutif s'était engagé finalement à porter le déficit sous les 3% en 2029. La situation des finances publiques s'était donc encore détériorée depuis la présentation de la LPFP en septembre 2023 et le programme de stabilité en avril dernier.

Evolution des projections de l'Etat	2024			2025		
	LPFP 2023-2027 - sept 2023	Prog de stabilité 2024-2027 - avril 2024	PLF 2025 - oct 2024	LPFP 2023-2027 - sept 2023	Prog de stabilité 2024-2027 - avril 2024	PLF 2025 - oct 2024
déficit en pt de PIB	4,4%	5,1%	6,1%	3,7%	4,1%	5,0%
dette publique sur PIB	109,7%	112,3%	112,9%	109,6%	113,1%	114,7%

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025

Le gouvernement tablait en 2025 sur une prévision de croissance de 1,1%, identique à celle de 2024, et sur une prévision d'inflation à 1,8% contre près de 5% en 2023 et 2,1% en 2022.

Il confirmait pour 2024 une dégradation pour la deuxième année consécutive du solde public (prévu à -6,1 points de PIB), et prévoyait de ramener le déficit à 5,2 points de PIB en 2025 grâce à un ajustement budgétaire important en 2025. Selon les prévisions, le ratio de la dette au PIB recommencerait à croître, fortement, en 2024 et 2025, pour retrouver en 2025 le point haut atteint en 2020 lors de la crise sanitaire à près de 115 points de PIB.

L'Etat ambitionnait de redresser les comptes publics par des hausses de recettes fiscales de 19,3 Md€, des économies sur les dépenses de l'Etat de 21,5 Md€ et une contribution des collectivités locales de 5 Md€. Le projet de budget de la sécurité sociale pour 2025 portait pour sa part près de 15 Md€ d'économies. Le tout représentait un effort de 60 Md€, soit 2 points de produit intérieur brut (PIB).

La participation des collectivités locales était mise en œuvre au moyen de trois nouvelles mesures inscrites dans le PLF présenté en octobre dernier :

1° Un fonds de réserve (3 Md€). L'article 64 du PLF précisait que :

- Le fonds de réserve était abondé par les prélèvements sur le montant des recettes fiscales des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics à fiscalité propre, dont les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en 2023 étaient supérieures à 40 M€ ;

- L'abondement, s'il avait lieu, ne pouvait excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

L'article disposait « que les sommes mises en réserve une année donnée, abondaient les trois années suivantes, à hauteur d'un tiers par année, les montants mis en répartition au titre de la péréquation horizontale ». Pour Saint-Mandé (dont les dépenses de fonctionnement dépassent 40 M€ au dernier compte de gestion), le prélèvement sur ses recettes fiscales pouvait s'élever à 0,870 M€ au maximum en 2025. Le dispositif pouvait être reconduit en 2026 voire en 2027. A titre d'information, le territoire de Paris Est Marne&bois devait verser un montant de 2,2 M€ à ce fonds de réserve. Le fonds de réserve concernait 450 collectivités et établissements publics intercommunaux.

2° Par ailleurs, le montant transféré de TVA aux collectivités était gelé en 2025 à son niveau 2024 (1,2 Md€).

3° Enfin, le fonds de compensation de la TVA était réduit (0,800 Md€). Le FCTVA devait être réduit d'environ 800 M€ par la baisse du taux de compensation forfaitaire, fixé à 14,850 %, contre 16,404 % en 2024, pour les attributions versées à partir du 1er janvier 2025. De plus, le PLF annulait l'élargissement du champ d'application du FCTVA à certaines dépenses de fonctionnement (dont les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux). Pour Saint-Mandé cela représentait une perte de FCTVA de 0,150 M€ en fonctionnement et de 0,483 M€ en investissement sur les dépenses de 2024 et des 2 prochaines années 2025-2026.

Les débats au Sénat, sur ce 1er texte financier, ont été arrêtés par le vote, le 4 décembre dernier, de la motion de censure du Gouvernement de Michel Barnier obligeant, faute de budget, le vote d'un budget spécial le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'au vote de la [loi de finances](#) pour 2025 par le Parlement.

Le nouveau Gouvernement de François Bayrou a confirmé que l'objectif du déficit public devrait être compris entre 5 % et moins de 5,5 % en 2025 pour atteindre 3% en 2029. Le niveau d'économies à réaliser devrait être aux alentours de 50 Md€ (contre 60 Md€ attendus par le gouvernement précédent).

Par conséquent, l'effort financier demandé aux collectivités serait ramené de 5 Md€ à 2,2 Md€ dans le PLF 2025 :

- La mesure de réduction du taux de remboursement du FCTVA est supprimée ;
- Le fonds de mise en réserve des recettes des plus grandes collectivités devant permettre l'économie de 3 Md€ est également supprimé ;
- Le montant transféré de TVA aux collectivités reste gelé en 2025 (1,2 Md€) ;
- Un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » est instauré (1 Md€).

Avec ce dispositif, le nombre de collectivités et d'établissements publics intercommunaux concernés passerait de 450 à plus de 2 500 dont 2 300 communes environ. La moitié des Départements serait exonérée.

La contribution des collectivités locales au titre de ce dispositif serait de 1 Md€ en 2025, répartie entre le bloc communal, les départements et les régions en tenant compte du niveau des recettes de chaque catégorie de collectivités mais aussi de leurs situations financières, mesurées par leur taux d'épargne brute.

Au sein de chaque catégorie de collectivités, la contribution serait répartie entre celles dont les capacités contributives sont les plus importantes au regard de leur population, de leur potentiel financier par habitant et de leur revenu par habitant. Dans tous les cas, aucune collectivité ne contribuerait au-delà de 2 % de ses recettes réelles de fonctionnement.

Les nouveaux critères retenus ne sont pas favorables pour Saint-Mandé. **Le prélèvement sur ses recettes fiscales pourrait s'élever à 0,870 M€ en 2025.**

Le PLF prévoit par ailleurs :

- **Une dotation globale de fonctionnement (DGF) stabilisée.** Si, depuis 2 ans, la DGF a augmenté légèrement de 320 M€, il est prévu en 2025 une stabilité du montant de la DGF qui s'élève à 27,2 Md€ comme en 2024. A l'intérieur de la DGF, les dotations de péréquation progressent de 290 M€, avec 150 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 M€ pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). Cet accroissement de la péréquation, à défaut d'être financé par une hausse de la DGF, l'est par un prélèvement de la part forfaitaire, ce qui devrait avoir comme effet la réduction de la DGF d'un certain nombre de communes. **Pour Saint-Mandé, c'est une baisse de 0,190 M€ sur 2 ans ;**
- Une répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) actualisée. Concernant la répartition interne du FPIC au sein des EPT de la Métropole du Grand Paris (MGP), la règle de répartition dérogatoire a été jugée contraire à la Constitution par le Conseil constitutionnel (Décision n° 2024-1085 QPC du 25 avril 2024). Ainsi, le PLF 2025 prévoit le retour aux modalités de répartition de droit commun pour la répartition interne du FPIC entre les communes membres de la MGP. **Cela ne devrait pas impacter l'EPT Paris Est Marne& Bois, les règles appliquées entre communes membres étant depuis la création de l'EPT les modalités de droit commun ;**
- Enfin, **une forte réduction des dotations aux investissements** dans le cadre du Fonds vert : instauré en 2023, celui-ci diminuait d'1,5 Md€ en 2025 (2,5 Md€ à 1 Md€).

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2025

Le projet de loi prévoyait initialement les conditions de retour à l'équilibre de la caisse de retraite de la fonction publique territoriale (et hospitalière), la CNRACL avec **l'augmentation des cotisations employeurs**. Pour assurer la viabilité financière de la CNRACL avec un déficit à horizon 2030 de 10 Mds€, une augmentation progressive des taux de cotisation employeurs était mise en œuvre de 2025 à 2027, avec une première hausse de 4 points en 2025.

Le 4 décembre 2024, les députés ont adopté la motion de censure déposée à la suite du recours à l'article 49.3 de la Constitution le 2 décembre 2024 par Michel Barnier pour faire adopter sans vote la version finale du PLFSS par l'Assemblée nationale. En conséquence du vote de la motion de censure, le PLFSS a été rejeté.

L'augmentation du point de cotisation demeure. Pour Saint-Mandé cela pourrait représenter une hausse de ses charges de personnel de 0,250 M€ en 2025 et peut-être de 0,500 M€ sur 2 ans.

1.2) La situation financière de la Commune de Saint-Mandé projetée à fin 2024

En fonctionnement, les recettes devraient s'élever à 49,3 M€ et les dépenses à 42,8 M€ à la fin de l'année 2024. Avec les dépenses liées aux dotations aux amortissements, le résultat d'exercice de la section de fonctionnement devrait s'établir à 4,1 M€ environ.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	CA Prév 2024	Ecart prév / BP+BS 2023	Taux exécution prévisionnel / crédits ouverts	Ecart / CA 2023	Evol en %
013	atténuations des charges	298 714	190 488	170 997	154 887	152 672	150 000	150 000	140 000	-10 000	93,3%	-12 672	-8,2%
70	Ressources d'exploitation	6 294 026	4 602 435	6 348 584	7 220 478	8 312 056	7 967 020	7 967 020	8 136 950	169 930	102,1%	-175 106	-2,4%
73	Ressources fiscales (impôts et taxes)	34 100 943	33 266 528	33 500 999	33 771 621	35 510 381	36 538 285	36 118 285	35 933 285	-185 000	99,5%	422 904	1,3%
74	Ressources institutionnelles	3 757 499	4 066 074	3 172 894	3 426 522	3 538 178	3 597 785	3 582 785	4 032 785	450 000	112,6%	494 607	14,4%
75	Autres produits de gestion courante	368 583	357 975	261 383	397 523	502 559	568 245	568 245	715 000	146 755	125,8%	212 441	53,4%
RECETTES DE GESTION COURANTE		44 819 765	42 483 500	43 454 856	44 971 030	48 015 846	48 821 335	48 386 335	48 958 020	571 685	101,2%	942 174	2,1%
76	Produits financiers	120 919	120 919	120 919	118 216	191 701	268 215	388 215	344 550	-43 665	88,8%	152 849	129,3%
77	Produits exceptionnels (hors recettes de cession)	73 043	52 587	463 966	243 343	279 608	1 500	1 500	20 450	18 950	1363,3%	-259 158	-106,5%
78	Reprise sur provisions	0	0	0	0	0	0	0	7 570	7 570	#DIV/0!	7 570	#DIV/0!
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		45 013 727	42 657 007	44 039 741	45 332 589	48 487 155	49 091 050	48 776 050	49 330 590	554 540	101,1%	843 435	1,9%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	CA Prév 2024	Ecart prév / BP+BS 2023	Taux exécution prévisionnel / crédits ouverts	Ecart / CA 2023	Evol en %
014	Prélèvements sur recettes	6 209 933	6 441 093	5 893 767	5 181 368	4 860 043	4 954 850	4 954 850	4 557 397	-397 453	92,0%	-302 646	-5,8%
65	Autres charges de gestion courante	1 228 172	1 484 949	1 382 288	1 564 394	1 569 186	1 784 665	1 784 665	1 754 665	-30 000	98,3%	185 479	11,9%
66	Charges d'intérêts dette	655 153	621 212	561 928	439 357	432 020	500 000	500 000	470 000	-30 000	94,0%	37 980	8,6%
66	ICNE	-38 551	-24 500	-107 715	52 895	-5 248	-40 135	-40 135	-40 135	0	100,0%	-34 887	-66,0%
66	Autres charges financières	0	0	1 278	2 028	0	5 000	5 000	5 000	0	100,0%	5 000	246,6%
67	Charges exceptionnelles	305 722	80 952	32 368	58 755	78 430	25 000	205 000	173 160	-31 840	84,5%	94 730	161,2%
011	Reversement Q Park	1 025 454	973 498	1 097 534	1 289 941	1 396 723	1 275 000	1 275 000	1 380 300	105 300	108,3%	-16 423	-1,3%
68	Dotations aux provisions	0	0	0	0	7 570	50 000	50 000	13 643	-36 357	27,3%	6 073	#DIV/0!
DEPENSES CONTRAINTE		9 385 883	9 577 205	8 861 429	8 588 737	8 338 724	8 554 380	8 734 380	8 314 030	-525 650	95,2%	-24 694	-0,3%
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 323 142	17 104 084	17 837 907	18 450 365	18 996 046	19 567 050	19 567 050	19 317 050	-250 000	98,7%	321 004	1,7%
011	Charges à caractère général dont :	9 083 006	9 130 259	9 931 882	11 642 072	12 950 363	14 574 590	14 574 590	13 502 370	-1 072 220	92,6%	552 007	4,7%
	Charges de structure	3 396 506	3 659 028	3 595 533	3 989 507	5 128 145	5 962 570	5 962 570	5 011 070	-951 500	84,0%	-117 075	-2,9%
	Charges d'activités des services	5 686 499	5 471 231	6 336 349	7 652 566	7 822 218	8 612 020	8 612 020	8 491 300	-120 720	98,6%	669 082	8,7%
65	Subv versées org. Publics et privés et autres	1 504 062	1 494 184	1 508 489	1 520 665	1 644 256	1 716 870	1 716 870	1 686 870	-30 000	98,3%	42 614	2,8%
67	Subventions exceptionnelles	56 099	5 000	137 677	10 000	9 080	0	0	0	0	0,0%	-10 000	-100,0%
DEPENSES DES SERVICES		27 966 309	27 733 527	29 415 955	31 623 103	33 599 745	35 858 510	35 858 510	34 506 290	-1 352 220	96,2%	905 625	2,9%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		37 352 192	37 310 732	38 277 384	40 211 839	41 938 469	44 412 890	44 592 890	42 820 320	-1 877 870	96,0%	880 931	2,3%

Les recettes de fonctionnement pourraient augmenter de 0,843 M€ (soit +1,9%).

La crise immobilière a impacté fortement l'encaissement des droits de mutation. Jusqu'alors préservée, la baisse du nombre de transactions couplée à la baisse des prix au mètre carré ont conduit à des encaissements moindres cette année, ils s'élèvent à 2 M€ contre 2,5 M€ en 2023 et 3,1 M€ en 2022 soit un manque à gagner de plus de 1,1 M€ entre 2022 et 2024.

Les droits de mutation sont en effet très en deçà des montants encaissés en 2023. La prévision du budget primitif avait été ajustée au cours de l'exercice budgétaire dans le cadre du budget supplémentaire pour anticiper cette baisse des encaissements (0,350 M€).

Evol des Droits de mutation - série longue	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP + BS 2024 (prévision)	CA 2024 (estimation)
Droits de mutation	2 629 970	3 302 336	3 126 514	2 547 223	2 350 000	2 000 000
écart n-1		-770 492	672 366	-175 822	-579 292	-547 223
évol. n-1		-22,7%	25,6%	-5,3%	-18,5%	-21,5%

Par ailleurs, l'année 2023 avait été marquée par une revalorisation record des bases foncières (7,1%) ; en 2024 les bases ont été revalorisées de 3,9%. Les recettes de fonctionnement ont également été impactées par une baisse du produit des impôts locaux suite à la notification des bases fiscales de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le produit attendu devrait s'élever à 28,930 M€ en 2024.

La hausse des encaissements au titre des recettes de stationnement (estimée à plus de 0,100 M€), la taxe sur la consommation finale d'électricité (+0,130 M€ par rapport aux inscriptions budgétaires) et les encaissements de taxe de séjour (+0,040 M€) ne permettront pas de compenser la chute des droits de mutation.

Enfin, l'écrêtement de la DGF se poursuit. Depuis 2021, elle représente une perte cumulée de plus d'un 1 M€.

Evol de DGF - série longue	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024 (prévision)	CA 2024 (estimation)
DGF	1 850 236	1 738 078	1 669 649	1 628 838	1 545 000	1 530 000
<i>Part intégrée dans l'AC MGP</i>	<i>1 823 434</i>	<i>1 823 434</i>	<i>1 823 435</i>	<i>1 823 435</i>	<i>1 823 435</i>	<i>1 823 435</i>
Total DGF	3 673 670	3 561 512	3 493 084	3 452 273	3 368 435	3 353 435
écart n-1	-80 607	-112 158	-68 428	-40 811		-98 838
évol. n-1	-4,2%	-6,1%	-3,9%	-2,4%		-6,1%
écart cumulé		-273 372	-534 565	-836 569		-1 196 600

Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 0,881 M€ (+2,3%).

Les charges de personnel resteraient largement maîtrisées en 2024 (+ 0,321 M€ soit +1,7%). La baisse des prix de l'énergie au cours de l'exercice permettrait de diminuer les charges de structure de 0,117 M€ (-2,9%). Les dépenses d'activités des services en direction de la population augmenteraient de 0,669 M€ (+8,7%) sous l'effet notamment des prix des marchés en hausse (fournitures, fournitures d'entretien, transports) et des prestations nouvelles réalisées en année pleine (petite enfance, restauration, par exemple).

En investissement, les recettes devraient s'élever à 8 M€ et les dépenses à 18,5 M€.

RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	CA Prév 2024	Ecart prév / BP+BS 2023	Taux exécution prévisionnel / crédits ouverts	Ecart / CA 2023	Evol en %
16 Emprunts d'équilibre	1 400 000	0	0	2 800 000	7 000 000	3 500 000	3 500 000	0	-3 500 000	0,0%	-7 000 000	-100,0%
165 Dépôts et cautions	561	1 396	0	0	625	5 000	5 000	700	-4 300	14,0%	75	12,0%
27 Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	50 000	50 000	50 000	0	100,0%	50 000	#DIV/0!
10 FCTVA	942 130	2 522 096	1 109 891	572 896	814 014	1 342 745	1 342 745	1 510 743	167 998	112,5%	696 729	85,6%
10 Taxe d'aménagement	228 381	251 204	160 714	132 145	287 160	150 000	150 000	150 000	0	100,0%	-137 160	-47,8%
1068 Exédents de fonctionnement capitalisés	11 293 195	4 102 578	5 309 150	4 331 136	3 908 776	0	3 929 493	3 929 493	0	100,0%	20 717	0,5%
13 Subventions d'investissement perçues	1 329 424	2 083	1 115 848	1 735 650	3 188 693	1 738 655	2 773 772	2 315 117	-458 655	83,5%	-873 576	-27,4%
13 Amendes de police	0	0	0	0	0	0	0	22 926	22 926	#DIV/0!	22 926	#DIV/0!
024 Cessions	0	0	0	0	0	4 050 680	0	0	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
23 Remboursement travaux/avances	0	0	0	0	103 803	0	0	31 938	31 938	#DIV/0!	-71 865	-69,2%
RECETTES INVESTISSEMENT	15 193 691	6 879 357	7 695 603	9 571 827	15 303 071	10 837 080	11 751 009	8 010 917	-3 740 093	68,2%	-7 292 154	-47,7%
DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	CA Prév 2024	Ecart prév / BP+BS 2023	Taux exécution prévisionnel / crédits ouverts	Ecart / CA 2023	Evol en %
20 Immobilisations incorporelles	489 194	480 777	656 393	596 532	530 812	326 400	417 269	360 868	-56 401	86,5%	-169 944	-32,0%
21 Immobilisations corporelles	4 631 550	10 261 736	7 093 889	7 902 322	6 593 521	3 076 050	5 041 601	4 707 846	-333 755	93,4%	-1 885 675	-28,6%
23 Immobilisations en cours	12 391 155	646 310	2 296 366	6 742 777	8 355 467	8 670 945	11 491 338	10 911 438	-579 900	95,0%	2 555 971	30,6%
204 Subventions d'équipements versées	952 349	830 368	1 143 818	1 103 372	525 000	1 211 845	1 241 845	388 427	-853 418	31,3%	-136 573	-26,0%
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS	18 464 248	12 219 190	11 190 466	16 345 004	16 004 800	13 285 240	18 192 053	16 368 579	-1 823 474	90,0%	363 779	2,3%
16 Remboursement capital dette	1 589 177	1 647 461	1 522 381	1 651 105	1 955 737	2 175 000	2 175 000	2 168 805	-6 195	99,7%	213 068	10,9%
165 Dépôts et cautionnements	0	842	0	1 037	409	5 000	5 000	900	-4 100	18,0%	491	120,0%
27 Autres immobilisations financières	0	6 100	30 000	41 143	4 058 689	50 000	50 000	3 620	-46 380	7,2%	-4 055 069	-99,9%
DEPENSES INVESTISSEMENT	20 053 425	13 873 593	12 742 848	18 038 290	22 019 635	15 515 240	20 422 053	18 541 904	-1 880 149	90,8%	-3 477 731	-15,8%

Le niveau des recettes se situe en deçà des prévisions. Il s'explique par :

- Le produit de la cession de Cochereau qui n'a pas été encaissé en 2024, la recette sera reportée sur les exercices ultérieurs ;
- Des dossiers de demandes de subventions en cours d'instruction (médiathèque, MSP notamment) et pour lesquels la ville n'a pas de notification d'attribution.

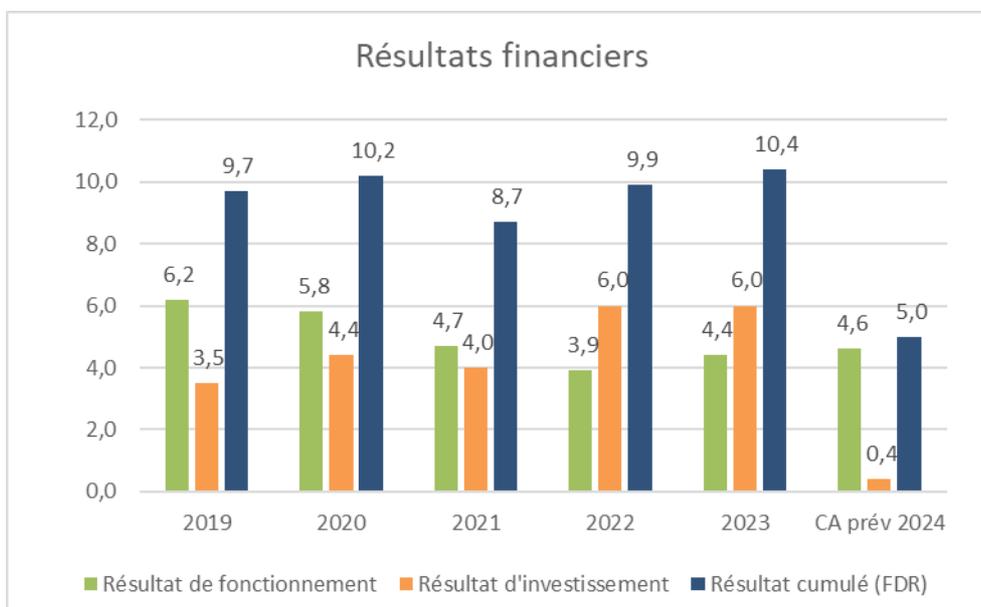
Les dépenses d'équipements devraient s'élever à 16,3 M€ sur 18,2 M€ de crédits ouverts (avec RAR). Le taux d'exécution serait de 90%.

La ville a poursuivi la mise en œuvre de sa PPI avec les travaux de requalification du Val de Gaulle, mais elle a aussi engagé les crédits pour les opérations à venir comme la rénovation de la Médiathèque (4,2 M€) suite à la notification du marché aux entreprises retenues ou la réhabilitation du Centre Pierre Grach (avec un premier versement de fonds de 0,6 M€).

Accusé de réception en préfecture
04/02/2025 13:02:25
Date de réception préfecture : 13/02/2025

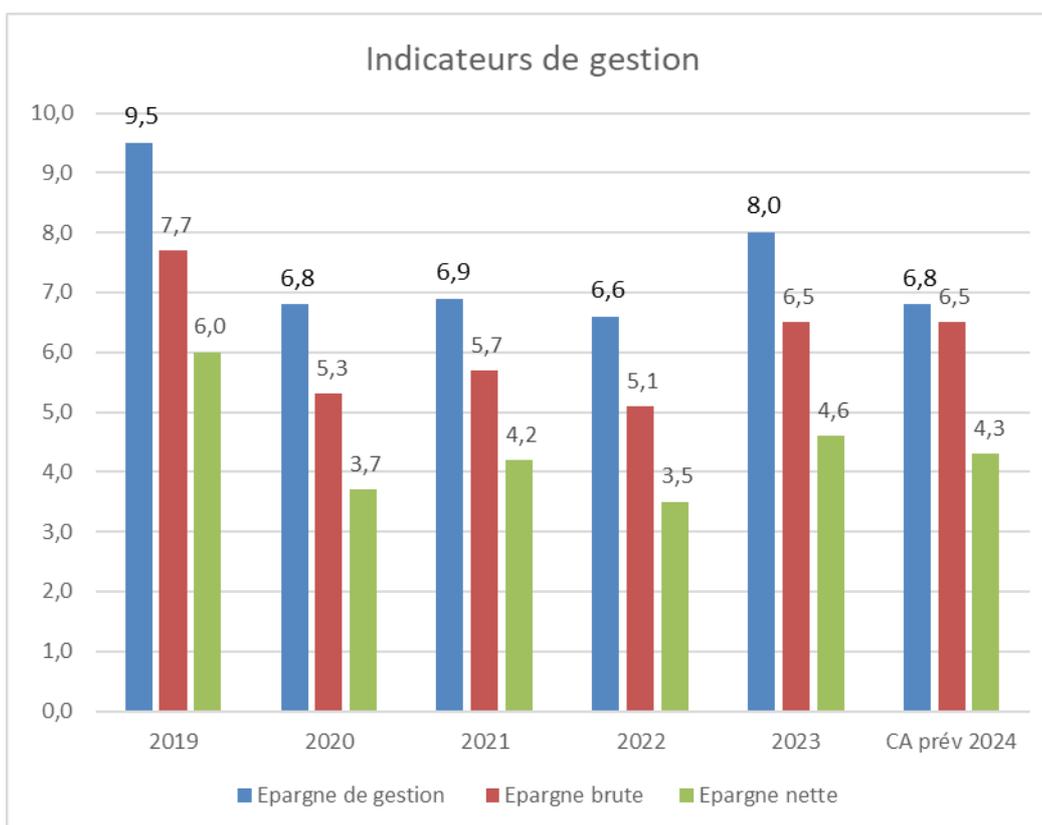
Avec les recettes liées aux amortissements, le résultat d'exercice devrait dégager un besoin de financement de 8,181 M€. Comme prévu dans le plan de financement de la mandature, la collectivité couvrira ce besoin de financement par l'utilisation du résultat antérieur dégagé fin 2023 (8,551 M€).

Toutes sections confondues, Saint-Mandé devrait dégager en 2024 un excédent, constituant son fonds de roulement, de 5 M€.



Résultats financiers	2019	2020	2021	2022	2023	CA prév 2024
Résultat d'exercice fonctionnement (1)	5 861 257	3 662 181	4 136 779	3 573 776	4 424 492	4 160 505
Résultat antérieur (2)	341 782	2 176 326	529 357	335 000	0	495 000
résultat clôture sect. fonctionnement (1+2)	6 203 039	5 838 507	4 666 136	3 908 776	4 424 492	4 655 505
Résultat d'exercice investissement avec RAR (3)	-3 058 456	-1 984 244	-3 382 636	-1 518 511	-4 592 371	-8 181 223
Résultat antérieur (4)	6 564 355	6 362 562	7 367 645	7 540 995	10 632 707	8 550 532
résultat clôture sect. investissement (3+4)	3 505 899	4 378 318	3 985 009	6 022 484	6 040 336	369 310
fonds de roulement	9 708 938	10 216 825	8 651 145	9 931 260	10 464 828	5 024 815

En termes d'indicateurs de gestion, Saint-Mandé devrait, par conséquent, voir ses ratios se dégrader légèrement à la fin de l'année 2024.



Saint-Mandé maintiendrait malgré tout une capacité d'autofinancement brut de 6,5 M€ lui permettant ainsi de couvrir le remboursement annuel du capital de sa dette (2,2 M€). Sa capacité de désendettement serait de 3,1 années, restant largement en dessous du seuil d'alerte fixé par l'Etat à 12 ans.

Indicateurs de gestion structurels (hors produits de cessions)	2019	2020	2021	2022	2023	CA prév 2024
Epargne de gestion	9 471 450	6 828 931	6 900 544	6 612 166	7 995 952	6 759 368
Capacité d'autofinancement brut	7 661 535	5 346 275	5 762 358	5 120 750	6 548 686	6 510 270
taux d'épargne brute	17,0%	12,5%	13,1%	11,3%	13,5%	13,2%
Capacité d'autofinancement net	6 072 919	3 698 813	4 239 976	3 469 644	4 592 949	4 341 465
Encours de dette	20 078 397	18 456 066	16 933 475	18 082 579	23 126 842	20 958 037
Fonds de soutien au 31/12	1 554 990	1 382 214	1 209 437	1 036 660	863 884	691 107
Encours de dette net du fonds de soutien	18 523 407	17 073 852	15 724 038	17 045 919	22 262 958	20 266 930
Capacité de désendettement (nombre d'années)	2,4	3,2	2,7	3,3	3,4	3,1

La multiplication des crises sanitaires et énergétiques a impacté les finances de la ville. Cependant Saint-Mandé a su maintenir les lignes directrices fixées en début de mandature et continue d'afficher des bons indicateurs de gestion. Ils pourraient cependant se dégrader sur les prochains exercices suite aux mesures imposées par l'Etat.

1.3) Une programmation 2025-2026 actualisée au regard du contexte général

Comme les années précédentes et conformément à la ligne directrice présentée lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2020, **la collectivité se fixe comme objectif de :**

- **Ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB).** Pour la TFPB, Saint-Mandé fait le choix de maintenir son taux à 32,55%, un des taux les plus bas du Département ;

Approuvé et transmis en Conseil Municipal
094-219400678-20250205-DEL2-FEV25-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

- **Maintenir un niveau de dette soutenable** : Saint-Mandé ne mobilisera pas d'emprunts cette année. Elle aura la possibilité financière de le faire durant les 2 prochaines années, (autour de 3,5 M€) tout en respectant les ratios prudentiels de gestion préservant la Ville sur le plan financier,
- **Définir, par conséquent, une trajectoire d'épargne brute au minimum équivalente au remboursement du capital de la dette (soit par conséquent, une épargne nette positive).**

La prospective sur les 2 prochaines années a été actualisée en tenant compte des derniers éléments connus qui vont déjà impacter les équilibres budgétaires.

1.3.1) la capacité financière de la collectivité sur les 2 prochaines années financerait les grandes priorités de la PPI

La capacité d'autofinancement brut estimée chaque année tient compte de l'évolution attendue des recettes et des dépenses de fonctionnement. Selon les scénarios retenus à ce stade de la prospective financière, **Saint-Mandé dégagerait 8,694 M€ d'autofinancement brut de la section de fonctionnement sur les 2 prochaines années :**

Les recettes de fonctionnement diminueraient en 2025 de 0,9% puis augmenteraient de 1% en 2026 :

- **Les produits des services augmenteront de 2,3% en 2025** (en application du taux directeur voté au dernier Conseil Municipal) **et de 1,9% en 2026** (inflation du coût des services, retenue par la Banque de France dans ses dernières projections macroéconomiques) ;
- **Les bases forfaitaires des taxes d'habitation et foncières augmenteront de +1,7% en 2025, puis de +1,6% en 2026** selon les taux d'inflation retenus par l'INSEE, pour 2025, et par la Banque de France, pour 2026, à un rythme, par conséquent, moins dynamique que les années précédentes (+7,1% en 2023 et +3,9% en 2024) ;
- **Les droits de mutation sont évalués à 2 M€ en 2025 et 2026** : ils sont en forte baisse par rapport aux montants perçus en 2022 et 2023 ;
- **Enfin, la DGF poursuivra sa baisse chaque année au titre de la politique d'écrêtement décidée par l'Etat (-0,208 M€ sur 2 ans).**

Recettes de fonctionnement		BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP + BS 2024	BP 2025 estimation	BP 2026 estimation
013	atténuations des charges	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
70	Ressources d'exploitation	5 837 540	6 249 780	7 384 330	7 967 020	7 967 020	7 739 370	7 826 335
73	Ressources fiscales	31 099 935	33 009 150	35 470 035	36 538 285	36 118 285	36 253 285	36 733 185
74	Ressources institutionnelles (dotations et participations)	3 629 780	3 199 045	3 319 625	3 597 785	3 582 785	3 405 045	3 315 935
75	Autres produits de gestion courante	371 275	375 105	418 245	568 245	568 245	850 700	853 560
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		41 088 530	42 983 080	46 742 235	48 821 335	48 386 335	48 398 400	48 879 015
76	Produits financiers	120 920	120 920	118 215	268 215	268 215	238 215	238 215
77	Produits exceptionnels	45 500	46 000	46 000	1 500	1 500	1 500	1 500
78	Reprise sur provisions	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)		41 254 950	43 150 000	46 906 450	49 091 050	48 656 050	48 638 115	49 118 730
	écart bp n-1	834 171	1 895 050	3 756 450	2 184 600		-452 935	480 615
	évol. bp n-1	2,1%	4,6%	8,7%	4,7%		-0,9%	1,0%

Les dépenses de fonctionnement diminueraient en 2025 de 0,1% puis augmenteraient en 2026 de 0,7%

Les dépenses contraintes pourraient fortement augmenter sur la période 2025-2026 :

Année d'élaboration : 2025
 004-219400078-20250205-DEL24-LEV25-DE
 Date de télétransmission : 13/02/2025
 Date de réception préfecture : 13/02/2025

- Grâce à une politique de gestion active de la dette, les charges d'intérêts resteraient contenues autour de 0,400 M€ en 2025 et 2026 ;
- En revanche, les prélèvements sur nos recettes fiscales pourraient s'élever à 5,560 M€ en 2025 et 5,165 M€ en 2026 **avec l'application des pénalités SRU (0,815 M€)** ;
- **Les dotations aux provisions pour risques et charges s'élèveraient à 0,500 M€ sur la période (0,500 M€).**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES CONTRAINTES		BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP + BS 2024	BP 2025 estimation	BP 2026 estimation
014	Atténuations de produits	5 544 820	5 414 850	5 164 850	4 954 850	4 954 850	5 559 850	5 164 850
	écart bp n-1	890 389	-129 970	-250 000	-210 000		605 000	-395 000
	évol. bp n-1	19,1%	-2,3%	-4,6%	-4,1%		12,2%	-7,1%
	FPIC	900 000	910 000	900 000	850 000	850 000	850 000	850 000
	Reversements sur FNGIR	3 754 820	3 754 850	3 754 850	3 754 850	3 754 850	3 754 850	3 754 850
	Prélèvement art.55 loi SRU	890 000	250 000	10 000	0	0	605 000	210 000
	Prélèvement fiscalité amendes de police	0	500 000	500 000	350 000	350 000	350 000	350 000
65	Autres charges de gestion courante	1 459 915	1 595 170	1 595 905	1 784 665	1 784 665	1 746 535	1 776 370
	écart bp n-1	84 630	135 255	735	188 760		-38 130	29 835
	évol. bp n-1	6,2%	9,3%	0,0%	11,8%		-2,1%	1,7%
	Indemnités élus + frais assimilés	277 600	283 300	278 515	293 915	293 915	300 000	300 000
	Contributions obligatoires écoles	360 115	362 770	334 015	411 360	411 360	434 335	434 335
	Contribution fonds de compensation charges territoriales EPT	300 000	350 000	375 000	385 000	385 000	304 250	319 465
	Service d'incendie	470 000	543 000	556 575	570 490	570 490	584 750	599 370
	Autres charges de gestion	52 200	56 100	51 800	123 900	123 900	123 200	123 200
66	Charges d'intérêts dette	575 000	450 000	505 000	500 000	500 000	405 000	425 000
66	ICNE	-100 000	-11 765	51 105	-40 135	-40 135	-9 145	0
66	Autres charges financières	0	0	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
011	Reversement d'exploitation stationnement Q-Park (M57)	0		0	1 275 000	1 275 000	1 355 000	1 355 000
67	Charges exceptionnelles	1 232 250	1 207 250	1 243 800	25 000	85 000	50 000	50 000
	Reversement recettes d'exploitation stationnement Q-Park	1 090 000	1 090 000	1 145 000	0	0	0	0
	Titres annulés	77 500	52 500	27 500	25 000	85 000	50 000	50 000
	Autres charges exceptionnelles	64 750	64 750	71 300	0	0	0	0
68	Dotations aux provisions	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000	250 000
022	Dépenses imprévues	100 000	100 000	100 000	0	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES CONTRAINTES	8 861 985	8 805 505	8 715 660	8 554 380	8 614 380	9 362 240	9 026 220
	écart bp n-1	942 013	-56 480	-89 845	-161 280		807 860	-336 020
	évol. bp n-1	11,9%	-0,6%	-1,0%	-1,9%		9,4%	-3,6%

Les dépenses des services s'établiraient quant à elles à 35,023 M€ en 2025 puis à 35,651 M€ en 2026 :

- Les dépenses de personnel s'élèveraient de BP à BP à 19,635 M€ (+0,3%) et à 20,028 M€ (+2%) respectivement en 2025 et 2026. **Elles restent maîtrisées ;**
- **Les charges de structure resteraient élevées en 2025 (4,813 M€) et en 2026 (4,895 M€) mais en nette diminution** par rapport aux 2 dernières années. Les prix du gaz et de l'électricité pourraient baisser de l'ordre de 30% en 2025 ;
- **Les dépenses d'activités resteraient dynamiques, mais cependant contenues, afin d'assurer un service public de qualité en direction des habitants (+2,9% et +1,7%) tout en préservant la ville sur le plan financier ;**
- Enfin, **le soutien aux associations et aux autres organismes de droit privé et public serait maintenu en valeur.**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES DES SERVICES		BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP + BS 2024	BP 2025 estimation	BP 2026 estimation
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 900 000	18 100 000	19 351 725	19 567 050	19 567 050	19 635 205	20 027 910
	écart bp n-1	0	200 000	1 251 725	215 325		68 155	392 705
	évol. bp n-1	0,0%	1,1%	6,9%	1,1%		0,3%	2,0%
011	Charges à caractère général	11 142 105	11 796 033	13 879 015	14 574 590	14 574 590	13 677 730	13 910 250
	écart bp n-1	604 885	653 928	2 082 982	695 575		-896 860	232 520
	évol. bp n-1	5,7%	5,9%	17,7%	5,0%		-6,2%	1,7%
	Charges de structure	3 916 640	3 909 520	5 789 173	5 962 570	5 962 570	4 812 980	4 894 800
	écart bp n-1	-26 805	-7 120	1 879 653	173 397		-1 149 590	81 820
	évol. bp n-1	-0,7%	-0,2%	48,1%	3,0%		-19,3%	1,7%
	Charges d'activités	7 225 465	7 886 513	8 089 842	8 612 020	8 612 020	8 864 750	9 015 450
	écart bp n-1	631 690	661 048	203 329	522 178		252 730	150 700
	évol. bp n-1	9,6%	9,1%	2,6%	6,5%		2,9%	1,7%
65	Autres charges de gestion courante	1 570 860	1 584 787	1 624 490	1 716 870	1 716 870	1 710 245	1 713 275
	Droit utilisation informatique en nuages	0	0	119 550	145 200	145 200	178 100	181 130
	Subventions versées CCAS	900 000	900 000	834 445	912 670	912 670	924 070	924 070
	Subventions versées Syndicat mixte Autolib'	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	65 000	65 000
	Subventions versées associations et autres org. privés	515 860	524 787	520 495	529 000	529 000	503 075	503 075
	AMGED	65 000	70 000	60 000	40 000	40 000	40 000	40 000
67	Subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES DES SERVICES		30 612 965	31 480 820	34 855 230	35 858 510	35 858 510	35 023 180	35 651 435
	écart bp n-1	613 561	867 855	3 374 410	1 003 280		-835 330	628 255
	évol. bp n-1	2,0%	2,8%	10,7%	2,9%		-2,3%	1,8%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2)		39 474 950	40 286 325	43 570 890	44 412 890	44 472 890	44 385 420	44 677 655
	écart bp n-1	1 555 573	811 375	3 284 565	842 000		-27 470	292 235
	évol. bp n-1	4,1%	2,1%	8,2%	1,9%		-0,1%	0,7%

autofinancement annuel brut (épargne brute) (3=1-2)	1 780 000	2 863 675	3 335 560	4 678 160	4 183 160	4 252 695	4 441 075
taux d'épargne brute	4,3%	6,6%	7,1%	9,5%	8,6%	8,7%	9,0%

Avec une capacité d'emprunt de 3,5 M€ d'ici la fin du mandat, **la capacité financière de la collectivité serait de 15,845 M€ environ sur la période 2025-2026 hors fonds de roulement (FDR) :**

- 8,694 M€ de capacité d'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement ;
- 0,300 M€ de taxe d'aménagement ;
- 3,351 M€ de produits de cession (liée au produit net de la cession du centre Cochereau dont la recette a été reportée en 2026) ;
- 3,5 M€ d'emprunts nouveaux que la Ville pourrait mobiliser d'ici la fin du mandat.

Enfin, compte tenu de la gestion rigoureuse de la dette, le remboursement du capital des emprunts serait contenu à 4,485 M€ sur la période 2025-2026.

La capacité financière nette de la collectivité affectée aux investissements serait donc de 11,360 M€ sur les 2 prochaines années hors recettes directement générées par les investissements (le remboursement de TVA par le FCTVA et les subventions d'investissement).

Concernant les subventions, Saint-Mandé devrait bénéficier en 2025 des aides de la Région pour 1 M€ avec la signature du Contrat d'Action Régionale (CAR) visant à financer la Médiathèque et la Maison de Santé. La Ville pourrait également bénéficier de subventions complémentaires de la Métropole du Grand Paris et du SIPPAREC pour ces 2 opérations. Le montant des subventions pourrait s'élever à 2,341 M€.

Le FCTVA généré par les investissements programmés sur les 2 prochaines années pourraient être de 2,181 M€.

Au-delà des dépenses récurrentes annuelles, indispensables pour entretenir et renouveler son patrimoine existant (chiffrés à 4,173 M€ durant les 2 prochaines années, soit 2,086 M€ en moyenne par an), du financement des surcharges foncières (1,428 M€) et du programme de rénovation thermique (2,073 M€) qui sera poursuivi, elle devra planifier les mesures nouvelles tout en préservant les équilibres financiers.

PPI prévisionnelle - en M€	2021-2023 crédits consommés	2024 crédits votés	2025	2026	Total 2021-2026	Total 2025-2026
Dépenses récurrentes annuelles (maintien et renouvellement patrimoine communal)	6,412	2,085	2,179	1,994	12,670	4,173
administration générale dont :	1,522	0,469	0,364	0,476	2,831	0,840
<i>DSI</i>	0,626	0,168	0,128	0,245	1,167	0,373
<i>Mobiliers, matériels et équipements</i>	0,495	0,124	0,129	0,109	0,857	0,238
sécurité et tranquillité publique dont remise à niveau du parc de vidéoprotection)	0,426	0,134	0,115	0,100	0,775	0,215
propreté et cadre de vie dont remise à niveau de l'éclairage public	3,573	1,214	1,432	1,172	7,391	2,604
Urbanisme / habitat	0,045	0,025	0,000	0,000	0,070	0,000
Petite enfance familles et vie scolaire	0,316	0,128	0,127	0,110	0,681	0,237
Equipements culturels	0,107	0,032	0,029	0,024	0,192	0,053
Sports et vie associative	0,180	0,071	0,100	0,100	0,451	0,200
Dév économique et commerces	0,240	0,010	0,010	0,010	0,270	0,020
Santé et centre de soins	0,003	0,002	0,002	0,002	0,009	0,004
Mesures nouvelles dont :	21,393	11,128	5,974	3,702	42,197	9,676
Administration générale	1,156	0,527	0,593	0,139	2,415	0,732
sécurité et tranquillité publique CSU vidéo protection et autres équipements	0,980	0,058	0,100	0,075	1,213	0,175
Immeuble P. Bert + 1er équipement	2,102	0,000	0,027	0,000	2,129	0,027
Programme de rénovation urbaine Ville	11,403	4,800	1,250	1,515	18,968	2,765
Autres interventions Cadre de vie	0,401	0,193	0,548	0,980	2,122	1,528
Urbanisme / habitat	0,122	0,000	0,020	0,030	0,172	0,050
Petite enfance nouvelle crèche C. Pasteur	0,667	0,000	0,000	0,000	0,667	0,000
Petite enfance, familles et vie scolaire et périscolaire (dont cour d'école oasis)	2,323	0,214	0,314	0,201	3,052	0,515
Equipements culturels dont la rénovation de la Médiathèque	1,073	4,464	0,861	0,048	6,446	0,909
Equipements sports et vie associative	0,871	0,113	0,300	0,604	1,888	0,904
Dév économique et commerces (dont préemptions commerciales)	0,261	0,110	0,110	0,110	0,591	0,220
Centre Médical de Santé	0,034	0,650	1,850	0,000	2,534	1,850
Programme de rénovation thermique PRT	2,207	0,352	0,587	1,486	4,632	2,073
Prospective surcharges foncières	2,250	1,022	0,350	1,078	4,700	1,428
Total des dépenses PPI	32,262	14,587	9,090	8,260	64,199	17,350
Subvention	3,096	1,690	2,002	0,339	7,127	2,341
<i>tx de subvention</i>	9,6%	11,6%	22,0%	4,1%	11,1%	13,5%
FCTVA	4,572	1,921	1,207	0,974	8,674	2,181
Total recettes PPI	7,668	3,611	3,209	1,313	15,801	4,522
(+/-) excédent / besoin de financement	-24,594	-10,976	-5,881	-6,947	-48,398	-12,828

Le besoin de financement de la PPI s'élèverait à 12,828 M€ environ sur les 2 prochaines années.

A ce stade de la prospective, Saint-Mandé serait donc en mesure de financer les dépenses des services projetées durant les 2 prochaines années ainsi que les principales opérations du programme d'investissement relevant de PPI, tout en préservant la situation financière

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20250205-DEL2-FEV25-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

de la collectivité, et ce, sans augmentation des taux d'imposition malgré la succession des crises, sanitaire puis économique.

Fin 2026, l'épargne brute resterait au-dessus du remboursement du capital de la dette. Son épargne nette resterait donc positive. Le stock de dette resterait largement soutenable avec une capacité de désendettement inférieure à 5 ans.

Indicateurs de gestion structurels – projection 2025/2026

Indicateurs de gestion structurels (hors produits de cessions)	2019	2020	2021	2022	2023	2024 projection	2025 estimation	2026 estimation
Epargne de gestion	9 471 450	6 828 931	6 900 544	6 612 166	7 995 951	6 759 368	4 713 835	4 931 360
Capacité d'autofinancement brut	7 661 535	5 346 275	5 762 358	5 120 750	6 547 596	6 510 270	4 252 695	4 441 075
taux d'épargne brute	17,0%	12,5%	13,1%	11,3%	13,5%	13,2%	8,7%	9,0%
Capacité d'autofinancement net	6 072 919	3 698 813	4 239 976	3 469 644	4 591 859	4 341 465	2 053 461	2 155 729
Encours de dette	20 078 397	18 456 066	16 933 475	18 082 579	23 126 842	20 958 037	20 758 804	18 473 458
Fonds de soutien au 31/12	1 554 990	1 382 214	1 209 437	1 036 660	863 844	691 107	518 330	345 553
Encours de dette net du fonds de soutien	18 523 407	17 073 852	15 724 038	17 045 919	22 262 998	20 266 930	20 240 474	18 127 904
Capacité de désendettement (nombre d'années)	2,4	3,2	2,7	3,3	3,4	3,1	4,8	4,1

Le fonds de roulement acquis est de 10,5 M€ fin 2023. Il serait de 5 M€ fin 2024. Il correspond à plus de 3 mois d'activités courantes révélant un bon ratio prudentiel de gestion.

1.3.2) Le coût des nouvelles mesures du PLF et du PLFSS 2025 modifierait en profondeur les équilibres financiers de la Ville

La nouvelle crise des finances publiques de l'Etat et les mesures du PLF 2025 imposées aux collectivités locales par le Gouvernement, pourraient contraindre Saint-Mandé à revoir ses équilibres budgétaires et, par conséquent, ses engagements. Les modalités d'application restent, encore incertaines à ce stade de la procédure de vote du budget, certaines décisions seront, en effet, prises par décret.

Il convient donc de rester prudent mais **le coût des mesures du PLF et du PLFSS 2025 pourraient s'élever durant les 2 prochaines années entre 0,500 M€ et 2,240 M€ selon les différents scénarios.**

Elles impacteraient fortement à la baisse le niveau d'épargne brute annuelle de la collectivité et, par conséquent, les équilibres du budget de fonctionnement. Plus globalement, l'obligation réglementaire faite aux collectivités de présenter des budgets en équilibre et de dégager des ressources suffisantes en fonctionnement pour couvrir au minimum les dotations aux amortissements ne pourraient être tenus dans ces conditions.

Section Fonctionnement	Projection initiale Ville		mesures PLF 1er scénario		mesures PLF 2nd scénario	
	BP 2025 projection ville	BP 2026 projection ville	BP 2025 mesures PLF hors fonds de soutien	BP 2026 mesures PLF hors fonds de soutien	BP 2025 mesures PLF + fonds de soutien	BP 2026 mesures PLF + fonds de soutien
013 atténuations des charges	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
70 Ressources d'exploitation	7 739 370	7 826 335	7 739 370	7 826 335	7 739 370	7 826 335
73 Ressources fiscales hors TEOM perçues en 2019 et 2020)	36 253 285	36 733 185	36 253 285	36 733 185	36 253 285	36 733 185
74 Ressources institutionnelles (dotations et participations)	3 405 045	3 315 935	3 405 045	3 315 935	3 405 045	3 315 935
75 Autres produits de gestion courante	850 700	853 560	850 700	853 560	850 700	853 560
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	48 398 400	48 879 015	48 398 400	48 879 015	48 398 400	48 879 015
76 Produits financiers	238 215	238 215	238 215	238 215	238 215	238 215
77 Produits exceptionnels	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	48 638 115	49 118 730	48 638 115	49 118 730	48 638 115	49 118 730
014 Atténuations de produits	5 559 850	5 164 850	5 559 850	5 164 850	6 429 850	6 034 850
Prélèvement fonds de réserve PLF 202(art.64) +0,870 K€/an	0	0	0	0	870 000	870 000
65 Autres charges de gestion courante	1 746 535	1 776 370	1 746 535	1 776 370	1 746 535	1 776 370
66 Charges financières	400 855	430 000	400 855	430 000	400 855	430 000
011 Reversement d'exploitation stationnement Q-Park (M57)	1 355 000	1 355 000	1 355 000	1 355 000	1 355 000	1 355 000
67 Charges exceptionnelles	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
68 Dotations aux provisions	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
TOTAL DES DEPENSES CONTRAINTES	9 362 240	9 026 220	9 362 240	9 026 220	10 232 240	9 896 220
012 Charges de personnel mesures PLFSS 4 pt cotisation CNRACL + 250 K€/an	19 635 205	20 027 910	19 885 205	20 277 910	19 885 205	20 277 910
011 Charges à caractère général	13 677 730	13 910 250	13 677 730	13 910 250	13 677 730	13 910 250
65 Autres charges de gestion courante	1 710 245	1 713 275	1 710 245	1 713 275	1 710 245	1 713 275
TOTAL DEPENSES DES SERVICES	35 023 180	35 651 435	35 273 180	35 901 435	35 273 180	35 901 435
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	44 385 420	44 677 655	44 635 420	44 927 655	45 505 420	45 797 655
autofinancement annuel brut (épargne brute) (3=1-2)	4 252 695	4 441 075	4 002 695	4 191 075	3 132 695	3 321 075
taux d'épargne brute	8,7%	9,0%	8,2%	8,5%	6,4%	6,8%
coût mesures PLF + PLFSS 2025 sur 2 ans (2025/2026)				500 000		2 240 000

C'est donc dans un contexte inédit qu'elles ne maîtrisent pas que les collectivités locales doivent élaborer leurs budgets 2025.

Les orientations générales du budget 2025

2.1) Les grands équilibres prévisionnels du budget

La préparation du budget 2025 s'inscrit dans un contexte financier marqué par une nette dégradation des finances publiques de l'Etat. Elle s'inscrit également dans un environnement politique incertain et même inédit.

Saint-Mandé doit, par ailleurs, tenir compte de recettes moins dynamiques que les années précédentes et des dépenses dites « contraintes » plus importantes, impactant ses propres équilibres financiers. Les charges de structure devraient, en revanche, fortement baisser en 2025 en application d'une baisse significative du prix du gaz et de l'électricité.

Des incertitudes pour 2025 et 2026, dont certaines pourraient s'avérer très défavorables pour les finances de la Ville, demeurent donc à ce stade de l'année et notamment l'impact des mesures des projets lois de finance (PLF) et de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025.

Elles nous poussent, par conséquent, à être particulièrement prudent dans la préparation de notre prochain budget. Nous avons maintenant 1 mois pour consolider un projet de budget qui sera présenté au prochain Conseil Municipal.

En fonctionnement, la Ville de Saint-Mandé doit dégager une capacité d'autofinancement supérieure au remboursement du capital de la dette, objectif minimum pour financer ses investissements à venir.

En 2025, les recettes de la section de fonctionnement s'établiraient à 48,6 M€ environ.

Recettes de fonctionnement		BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP + BS 2024	BP 2025 cible
013	atténuations des charges	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
70	Ressources d'exploitation	5 837 540	6 249 780	7 384 330	7 967 020	7 967 020	7 739 370
73	Ressources fiscales	31 099 935	33 009 150	35 470 035	36 538 285	36 118 285	36 253 285
74	Ressources institutionnelles (dotations et participations)	3 629 780	3 199 045	3 319 625	3 597 785	3 582 785	3 405 045
75	Autres produits de gestion courante	371 275	375 105	418 245	568 245	568 245	850 700
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		41 088 530	42 983 080	46 742 235	48 821 335	48 386 335	48 398 400
76	Produits financiers	120 920	120 920	118 215	268 215	268 215	238 215
77	Produits exceptionnels	45 500	46 000	46 000	1 500	1 500	1 500
78	Reprise sur provisions	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		41 254 950	43 150 000	46 906 450	49 091 050	48 656 050	48 638 115
écart bp n-1		834 171	1 895 050	3 756 450	2 184 600		-452 935
évol. bp n-1		2,1%	4,6%	8,7%	4,7%		-0,9%

Selon les hypothèses retenues à ce stade de l'année, c'est la 1^{ère} fois depuis le début de la mandature que la Ville présenterait des recettes en diminution. Elles seraient simplement maintenues par rapport au budget 2024 voté après le budget supplémentaire (BS), et ce, en application principalement :

- D'une hausse globalement limitée de certaines recettes avec la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition limitée à +1,7 % contre +7,1% en 2023 et +3,9% en 2024, soit +0,375 M€, et des produits des services globalement en augmentation avec un taux directeur des tarifs municipaux fixé à +2,3% (en application de l'indice des prix à la consommation de l'INSEE dans le secteur des services), soit +0,120 M€ ;
- D'une baisse significative des droits de mutation de 0,350 M€ afin de tenir compte des derniers chiffres 2024 et d'un écrêtement plus important de la DGF -0,100 M€ anticipant un effort supplémentaire demandé aux collectivités dans le contexte financier national que l'on connaît.

Sur ces recettes, 9,4 M€ seront affectés à des dépenses de fonctionnement qualifiées de contraintes sur lesquelles la Ville n'a pas de marges de manœuvre. Elles sont liées principalement aux postes suivants :

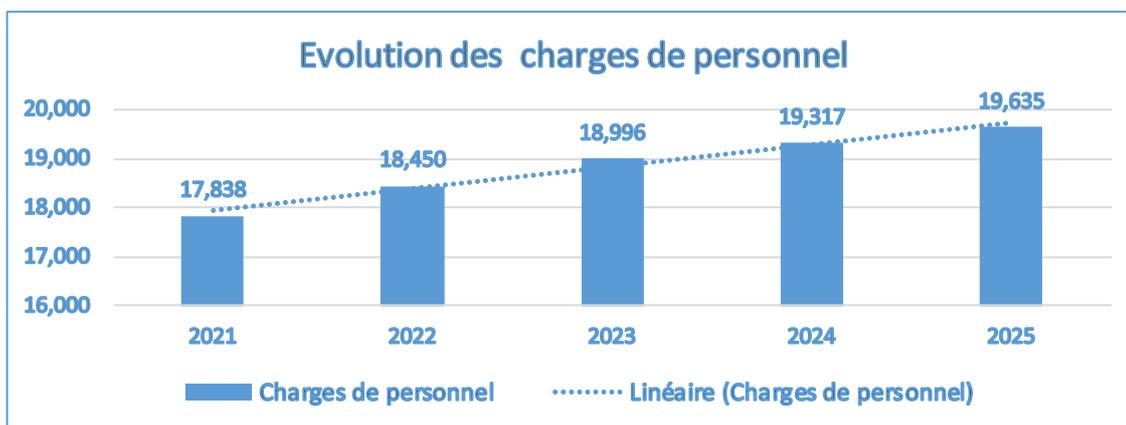
- Les prélèvements sur recettes fiscales pour 5,6 M€ comprenant en 2025 une pénalité SRU de 0,605 M€ ;
- Les charges des intérêts de la dette 0,405 M€ ;
- Le fonds de compensation des charges transférées versé à l'EPT 0,305 M€ ;
- Les contributions obligatoires aux écoles 0,434 M€ ;
- Le financement du SDIS 0,585 M€ ;
- Les provisions pour risques et charges évaluées à 0,250 M€ en forte augmentation en 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES CONTRAINTEES		BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP + BS 2024	BP 2025 cible
014	Atténuations de produits	5 544 820	5 414 850	5 164 850	4 954 850	4 954 850	5 559 850
	écart bp n-1	890 389	-129 970	-250 000	-210 000		605 000
	évol. bp n-1	19,1%	-2,3%	-4,6%	-4,1%		12,2%
	FPIC	900 000	910 000	900 000	850 000	850 000	850 000
	Reversements sur FNGIR	3 754 820	3 754 850	3 754 850	3 754 850	3 754 850	3 754 850
	Prélèvement art.55 loi SRU	890 000	250 000	10 000	0	0	605 000
	Prélèvement fiscalité amendes de police	0	500 000	500 000	350 000	350 000	350 000
65	Autres charges de gestion courante	1 459 915	1 595 170	1 595 905	1 784 665	1 784 665	1 746 535
	écart bp n-1	84 630	135 255	735	188 760		-38 130
	évol. bp n-1	6,2%	9,3%	0,0%	11,8%		-2,1%
	Indemnités élus + frais assimilés	277 600	283 300	278 515	293 915	293 915	300 000
	Contributions obligatoires écoles	360 115	362 770	334 015	411 360	411 360	434 335
	Contribution fonds de compensation charges territoriales EPT	300 000	350 000	375 000	385 000	385 000	304 250
	Service d'incendie	470 000	543 000	556 575	570 490	570 490	584 750
	Autres charges de gestion	52 200	56 100	51 800	123 900	123 900	123 200
66	Charges d'intérêts dette	575 000	450 000	505 000	500 000	500 000	405 000
66	ICNE	-100 000	-11 765	51 105	-40 135	-40 135	-9 145
66	Autres charges financières	0	0	5 000	5 000	5 000	5 000
011	Reversement d'exploitation stationnement Q-Park (M57)	0	0	0	1 275 000	1 275 000	1 355 000
67	Charges exceptionnelles	1 232 250	1 207 250	1 243 800	25 000	85 000	50 000
	Reversement recettes d'exploitation stationnement Q-Park	1 090 000	1 090 000	1 145 000	0	0	0
	Titres annulés	77 500	52 500	27 500	25 000	85 000	50 000
	Autres charges exceptionnelles	64 750	64 750	71 300	0	0	0
68	Dotations aux provisions	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
022	Dépenses imprévues	100 000	100 000	100 000	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES CONTRAINTEES		8 861 985	8 805 505	8 715 660	8 554 380	8 614 380	9 362 240
	écart bp n-1	942 013	-56 480	-89 845	-161 280		807 860
	évol. bp n-1	11,9%	-0,6%	-1,0%	-1,9%		9,4%

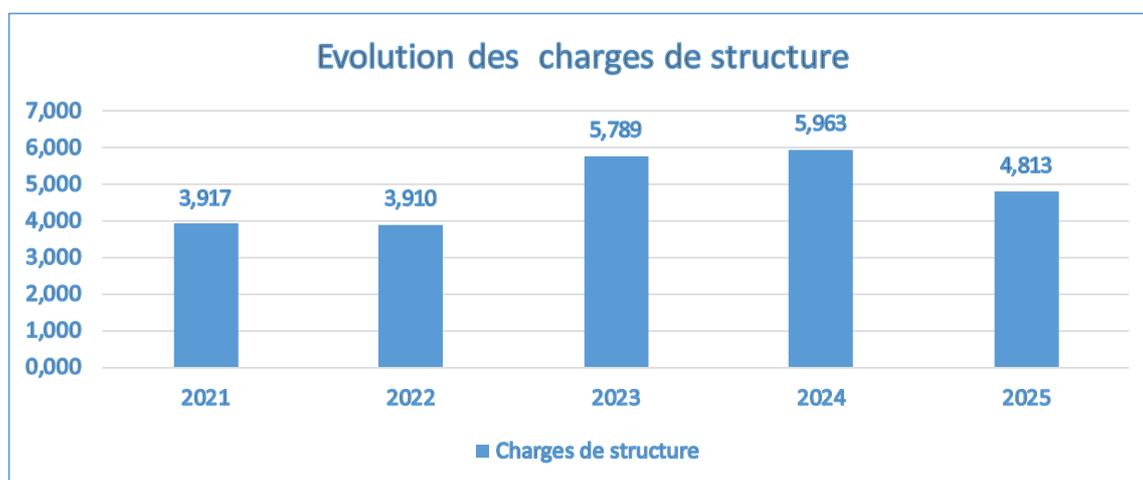
Les dépenses contraintes pourraient donc augmenter en 2025 jusqu'à 0,808 M€ environ par rapport au budget 2024 soit une hausse de +9,4%, obérant, avec les recettes qui n'augmentent pas, les marges de manœuvres de la collectivité sur les dépenses des services comprenant les charges à caractère général (chapitre 011), les dépenses de personnel (chapitre 012) et les subventions versées aux associations et aux organismes divers (chapitre 65). **Avec la mise en place d'une nouvelle ponction sur les collectivités locales, prévue dans le PLF 2025, les prélèvements sur les recettes fiscales pourraient passer de 5,560 M€ à 6,430 M€. Les dépenses contraintes s'élèveraient alors à 10,232 M€.**

En conséquence, **les dépenses des services ne devront pas dépasser 35 M€ dans le BP 2025 :**

- Les montants des crédits ouverts en 2025 au titre des subventions versées aux associations et aux organismes divers (chapitre 65) seront reconduits en valeur en 2025 (1,5 M€) ;
- Les dépenses de personnel et frais assimilés (chapitre 012) sont fixées à 19,635 M€ dans le cadrage prévisionnel soit +1,6% par rapport aux dépenses de 2024. Les dépenses de personnel seront maîtrisées. **Avec les mesures du PLFSS et l'application d'une hausse du point de cotisation CNRACL, les dépenses de personnel pourraient augmenter de 0,250 M€. Elles seraient alors fixées à près de 19,885 M€.**



- Sous l'effet d'une baisse du prix du gaz et de l'électricité, estimée à -30%, les charges de structure pourraient s'établir autour de 4,813 M€ en 2025. Elles seraient en baisse de plus d'1,150 M€ par rapport au budget 2024. Elles resteraient encore élevées par rapport à 2022 (+0,903 M€) ;



- Pour les dépenses relevant des charges d'activités des services, il est donc proposé de d'établir le projet de budget 2025 à 8,865 M€ dans les conditions d'un plafond global fixé à +2,9% par rapport au BP 2024, et ce, afin de dégager de la section de fonctionnement une épargne brute autour de 4 M€ en 2025.

Le montant d'épargne brut répond à un objectif prudentiel de bonne gestion (représentant un taux d'épargne brute autour de 8,5%) préservant l'avenir de Saint-Mandé sur le plan financier. Il reprend également les scénarios prospectifs retenus en début de mandature qui prévoient que la collectivité maintienne un niveau de fonds propres autour de 4 M€ / 4,5 M€ en 2025 et en 2026 pour financer les investissements de fin de mandat tout en limitant le recours à de la dette.

Equilibre global	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP + BS 2024	BP 2025 budget cible
Recettes - budget de fonctionnement	41,3	43,2	46,9	49,1	48,7	48,6
évol. bp n-1	2,1%	4,6%	8,7%	4,7%		-0,9%
Dépenses contraintes	8,9	8,8	8,7	8,6	8,6	9,4
évol. bp n-1	11,9%	-0,6%	-1,0%	-1,9%		9,4%
Dépenses des services dont :	30,6	31,5	34,9	35,9	35,9	35,0
subventions org. publics, associations et org. Privés (65)	1,6	1,6	1,5	1,6	1,6	1,5
dépenses de personnel (012)	17,9	18,1	19,4	19,6	19,6	19,6
charges à caractère général (011) hors reversement Q-Park	11,1	11,8	13,9	14,6	14,6	13,7
Charges de structure	3,9	3,9	5,8	6,0	6,0	4,8
évol. bp n-1	-0,7%	-0,2%	48,1%	3,0%		-19,3%
Charges d'activités	7,2	7,9	8,0	8,6	8,6	8,9
évol. bp n-1	9,6%	9,1%	2,6%	6,5%		2,9%
charges informatiques en nuage	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2
Epargne brute (EP)	1,8	2,9	3,3	4,7	4,2	4,3
Taux d'épargne brute	4,3%	6,6%	7,1%	9,5%	8,6%	8,7%
Equilibre budgétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Il nous appartiendra donc de procéder à une évaluation précise des coûts des actions proposées et à une estimation optimisée des recettes de fonctionnement afin de tenir l'objectif de 4,3 M€ d'autofinancement brut, et ce, tout en maintenant une qualité de service public directement rendu à la population de Saint-Mandé.

Les mesures issues des projets de lois de finances (PLF) et de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2025 pourraient cependant modifier de manière inédite les équilibres financiers présentés ici.

En investissement, le budget 2025 sera consolidé, comme chaque année, dans le cadre de la PPI.

Conformément à l'état de sa dette, Saint-Mandé devra rembourser 2,199 M€ de capital en 2025. En complément, la Ville pourra mobiliser jusqu'à 3,5 M€ d'emprunt supplémentaire.

17,350 M€ sont inscrits actuellement dans la PPI sur la période 2025-2026. 9,090 M€ sont prévus en 2025 :

- 2,179 M€ au titre des dépenses récurrentes liées à l'entretien du patrimoine existant ;
- 0,587 M€ liés au programme de rénovation thermique des bâtiments communaux ;
- 0,350 M€ de surcharges foncières afin de poursuivre notre soutien au programme de logements sur la Ville ;
- 5,974 M€ de mesures nouvelles affectés principalement à la rénovation du Centre Pierre Grach pour accueillir une Maison de Santé et à la poursuite du programme de requalification urbaine.

La PPI devra être actualisée pour tenir compte des équilibres financiers et des mesures du PLF et du PLFSS 2025.

Il conviendra donc d'ajuster la PPI, dans son ensemble, et l'exercice 2025, en particulier, en tenant compte, côté dépenses, des éventuels surcoûts à venir des opérations non prévues aujourd'hui dans la PPI, et, côté recettes, des subventions possibles relevant des différents dispositifs extérieurs. A ce titre, la Ville bénéficiera d'un soutien exceptionnel de la Région Ile-de-France à travers le Contrat d'Action Régionale (CAR) qui apportera 1 M€ de subvention à la Ville.

2.2) L'état prévisionnel des effectifs et des dépenses de personnel

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et à son décret d'application du 24 juin 2016, il doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante des informations concernant le personnel communal dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport doit contenir les éléments relatifs :

- A la structure des effectifs,
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- A la durée du travail,

2.2.1) Structure des effectifs

2.2.1.1. Evolution des effectifs rémunérés sur les postes permanents :

	2023	2024	Variation
Effectifs	426	420	-1,42%
<i>Dont Effectifs CCAS</i>	19	19	0%
Totaux :	426	420	-1,42%

L'évolution des effectifs de la collectivité et son établissement connaît une légère diminution entre 2023 et 2024. Cette évolution à la baisse s'explique par la vacance de postes présents dans le BP mais non effectivement pourvus, pour autant la collectivité reste sur une maîtrise des besoins humains au regard des activités et événements portés par la collectivité.

Effectifs par statut

	2023	%	2024	%
Titulaire	236	55,40	232	55,24
Stagiaire	7	1,64	19	4,52
Contractuel	175	40,61	161	38,34
Autre	8	2,35	8	1,90
Totaux :	426		420	

Le détail de ces effectifs par statut permet de constater qu'une majeure partie des agents de la ville sont soit titulaire, soit stagiaire. Le statut de contractuel correspond à un peu moins de la moitié des effectifs. Ce constat s'explique par les difficultés à pouvoir aujourd'hui recruter des fonctionnaires et de la nécessité de devoir recourir à des contractuels ayant le profil correspondant aux missions de service public souhaitées par la collectivité.

La catégorie « Autre » permet de mettre en avant les agents relevant d'autres statuts mais faisant partie intégrante de la masse salariale, il s'agit de la politique d'accompagnement de la collectivité par le biais entre autre de l'apprentissage, les assistantes maternelles ou encore les emplois de cabinet.

Répartition par catégorie - Année 2024

	Effectifs	%
Catégorie A	53	12,62
Catégorie B	104	24,76
Catégorie C	253	60,24

Accusé de réception en préfecture
0960 9204
0960 9204
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Autres	10	2,38
Totaux :		420

Age moyen - Année 2024

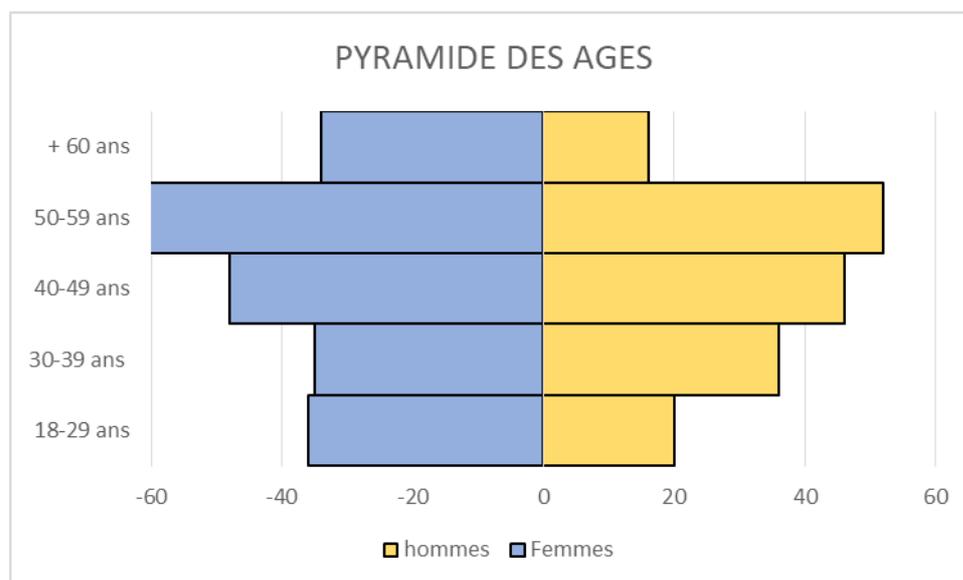
	Moyenne sur 12 mois
Âge moyen	46 ans

Pourcentage de femmes - Année 2024

	Moyenne sur 12 mois
Pourcentage de femmes	59,52 %

Les agents de catégorie A représentent en 2024 12,62% des effectifs, 24,76% pour les catégories B et 60,24% pour les agents de catégorie C. La part des femmes dans les effectifs représente 59,52% et la moyenne d'âge sur les 12 derniers mois est de 46 ans. Cette logique de structuration est globalement commune à la fonction publique territoriale.

2.2.1.2. *Pyramide des âges*



La pyramide des âges de la ville qui prend la forme dite de « champignon » met en évidence une population vieillissante avec une part importante des effectifs qui ont plus de 50 ans, qui se traduit par une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences qu'il faudra renforcer dans les années à venir pour anticiper les départs à la retraite afin d'adapter les compétences nécessaires pour répondre aux besoins de la population.

2.2.2) Eléments de la rémunération

Evolution du budget de la masse salariale de BP à BP

2023	2024	Variation
		<small>Accusé de réception en préfecture 094-219400678-20250205-DEL2-FEV25-DE Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025</small>

Masse salariale	19 351 725	19 567 050	+ 1,01
-----------------	------------	------------	--------

L'évolution de la masse salariale a connu une augmentation entre 2023 et 2024.

La masse salariale a intégré en 2024 :

- La hausse du SMIC sur deux périodes : au 1^{er} juillet 2024 à hauteur de 1.20% et au 1^{er} novembre 2024 à hauteur de 2% pour prendre en compte l'inflation,
- La revalorisation du C.I.A. pour une cinquantaine d'agents sur 2024,
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), soit le coût des avancements individuels liés au déroulement de carrière des fonctionnaires à effectif constant en lien avec les lignes directrices de gestion,
- La finalisation des recrutements en cours correspondant aux postes vacants,
- La poursuite du recours aux apprentis suite aux engagements de la Ville pris en ce sens,
- La poursuite de l'indemnité de mobilité durable et de l'indemnité de télétravail,
- L'augmentation de cotisation URSSAF mobilité part patronale, avec rappel au 1^{er} février 2024 (25 700 €).

Evolution du coût des heures supplémentaires

	2023	2024	Moyenne
Nombre d'heures	14 269	18 341	16 305
Montants	394 281	476 063	435 172
Représentation sur la masse salariale (BP)	2,03%	2,43%	2,22%

Le poids des heures supplémentaires reste dans la norme, représentant en moyenne 2.43% de la masse salariale, et reste assez stable entre 2023 et 2024.

Les heures supplémentaires en 2024 correspondent notamment à l'organisation des évènements proposés à la population Saint-Mandéenne tout au long de l'année 2024, et à la présence 24h/24 et 7 jours/7 de la Police Municipale.

L'organisation des élections Européennes et Législatives ont pu également générer une augmentation des heures supplémentaires.

Evolution du coût des primes

	2023	2024
Primes et indemnités	1 770 568 €	1 754 999 €
Prime du pouvoir d'achats	173 219 €	
Transfert primes/points	50 924€	50 647 €
Prime de fin d'année	452 404 €	428 806 €
GIPA	23 609 €	0 €
Totaux :	2 470 724 €	2 234 452 €

Accuse de réception en préfecture
094-219400678-20250205-DEL2-FEV25-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Représentation sur la masse salariale (BP) :	12,77%	11,42%
--	--------	--------

Le poids des primes et indemnités dans la masse salariale représente 12,77 % en 2023 et 11,42% en 2024. Le montant de la prime du pouvoir d'achats a été versée à 330 agents en 2023 pour un montant de 173 219 €.

Subvention versée pour l'action sociale

	2023	2024
CNAS	83 316	78 654 €
Totaux :	83 316€	78 564 €

Dans le cadre d'une politique d'amélioration de l'action sociale en direction des agents, la collectivité a contractualisé en 2023 avec un nouveau partenaire, le CNAS, afin de proposer un catalogue de prestations sociales plus large et financièrement plus intéressant. Le montant de la cotisation au CNAS peut varier en raison des effectifs et mouvements du personnel (arrivées et départs).

2.2.3) Durée du travail effectif

La durée effective théorique du travail au sein de la fonction publique territoriale s'élève à 1607h (journée de solidarité incluse) se décomposant ainsi :

Catégorie	Nombre
Nombre de jours dans l'année	365
Nombre de jours non travaillés Dont repos hebdomadaire Dont congés annuels Dont jours fériés	-137 : Dont 104 jours Dont 25 jours Dont 8 jours
Reste	228 jours travaillés (45.6 semaines)
Soit 228 jours X 7h = 1596 heures arrondi à	1 600 heures
+ journée de solidarité	7 heures
TOTAL	1 607 heures

Le temps de travail au sein de la commune de Saint-Mandé a fait l'objet d'une mise à jour de son règlement intérieur sur le temps de travail en 2021. La collectivité a mis en place deux formes de cycles de travail, un cycle hebdomadaire et un cycle annuel.

Ce nouvel aménagement du temps de travail permet aux agents de la ville de Saint-Mandé qui travaillent 37h45 hebdomadaires de bénéficier de 25 jours de congés annuels, 16 jours de RTT. Il a également permis de revoir l'ensemble des autorisations spéciales d'absences pour évènements familiaux.

Par ailleurs, la collectivité a mis en place en 2022 le télétravail qui a fait l'objet d'un règlement intérieur.

2.2.4) Evolutions prévisionnelles qui impactent les dépenses de personnel pour 2025

Les différentes mesures concernant la fonction publique annoncée par le gouvernement et qui risquent d'avoir des incidences sur la masse salariale sont les suivantes :

- Hausse des 4 points des cotisations CNRACL (part patronale) en 2025 (+0,250 M€),
- Augmentation prévisionnelle du SMIC, comme chaque année,

Au sein de la collectivité :

- Mise en place de la participation employeur sur le volet prévoyance dans la cadre de la protection sociale complémentaire (PSC),
- Le maintien d'une enveloppe afin de valoriser le CIA,
- La poursuite de la mise en œuvre du plan de mise en stage et de contractualisation des agents,
- La poursuite des recrutements sur les postes à forte tension sur le marché du travail,
- La mise en place d'une politique marque employeur pour être davantage attractif sur le bassin d'emploi.

La Municipalité dispose d'une vision claire des projets à mener jusqu'à la fin de la mandature et réaffirme son engagement à maintenir le même niveau de services publics pour les Saint-Mandéens. Elle confirme également ses choix de gestion. En conséquence, les besoins en ressources humaines sont maîtrisés, et l'évolution de la masse salariale devrait être contenue à +1,6% en 2025 et +2% en 2026, sauf en cas de nouvelles décisions gouvernementales impactant cette prévision.

2.3) L'état de la dette de la collectivité

Saint-Mandé a pu s'appuyer, à la fois, en termes financiers, sur les bons résultats et le niveau de fonds de roulement dégagés fin 2019 (9,7 M€) et, en termes de méthode, sur la prospective financière et la programmation pluriannuelle d'investissement 2021-2025 réalisées en début de mandat afin de définir très vite ses besoins de financement. C'est ainsi que, dès le début de la mandature, Saint-Mandé a pu contractualiser 3 emprunts en 2020 et 2021 pour un total de 9,8 M€ selon des conditions de marché très favorables :

- 2,8 M€ sur 15 ans au taux fixe de 0,79% (Crédit Agricole) mobilisés comme prévu en 2022 ;
- 2 M€ sur 20 ans au taux fixe de 0,73% (Banque Postale) et 5 M€ sur 20 ans au taux fixe de 0,64% (Crédit Agricole) mobilisés en 2023.

Par ailleurs, Saint-Mandé a contractualisé en 2024 un emprunt complémentaire de 2 M€ auprès de la Banque Postale, à taux fixe de 3,65% qu'elle mobilisera en 2025.

Le stock de dette atteindra 18,474 M€ fin 2026 contre 20,078 M€ fin 2019. Elle sera, par ailleurs, complètement sécurisée (100% classée A1) et davantage équilibrée et diversifiée en 2025.

Dans ces conditions, **Saint-Mandé dispose encore d'une marge de manœuvre pour contractualiser des emprunts supplémentaires d'ici la fin du mandat** qui pourrait être rendue nécessaire afin de financer les opérations d'investissement engagées sans pouvoir recourir à ses fonds propres compte tenu des mesures du projet de loi de finance 2025.

2.3.1) Les charges financières (intérêts de la dette)

Compte tenu de la politique de la dette menée par Saint-Mandé, **les charges financières diminueront sur la période 2020-2026 permettant à la collectivité de dégager 0,338 M€ d'économies sur le budget de fonctionnement sur la durée de la mandature.**

Evolution des charges financières	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol / 2019
charges financières (1)	0,663	0,611	0,562	0,440	0,505	0,477	0,405	0,422	-0,241
fonds de soutien (2)	0,121	0,121	0,121	0,121	0,118	0,118	0,118	0,118	-0,003
Total charges financières retraité du fonds de soutien (1-2)	0,542	0,490	0,441	0,319	0,387	0,359	0,287	0,304	-0,238
produits financiers (placements à court terme) (3)						0,150	0,120	0,100	0,100
Total charges financières (1-2-3)	0,542	0,490	0,441	0,319	0,387	0,209	0,167	0,204	-0,338

2.3.2) Le stock de dette (capital)

Dans ces conditions, **Saint-Mandé verra sa dette s'élever à 18,474 M€ au 31 décembre 2026. Elle sera donc en dessous du stock de dette constaté fin 2019 qui était de 20,078 M€. La collectivité pourrait mobiliser 1,5 M€ d'ici la fin du mandat sans se désendetter.**

Evolution stock de dette	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total sur la période 2020-2026
remboursement capital dette	1,613	1,622	1,522	1,651	1,956	2,169	2,199	2,285	13,404
Emprunts nouveaux	1,400			2,800	7,000		2,000		11,800
stock dette au 31/12	20,078	18,456	16,933	18,082	23,127	20,958	20,759	18,474	-1,604

Il sera composé de 15 emprunts :

Référence	Contrepartie	CRD	Fin	Indice	Taux	Risque
9902	SFIL	74 076,80 EUR	01/07/2027	Taux fixe à 4.59 %	4,6569%	Fixe
9906	SFIL	112 500,00 EUR	01/01/2029	Taux fixe à 4.59 %	4,7389%	Fixe
9907	CREDIT AGRICOLE	419 524,37 EUR	09/10/2029	Taux fixe à 4.32 %	4,3905%	Fixe
0001220786	CREDIT AGRICOLE	499 999,88 EUR	27/12/2029	Taux fixe à 1.08 %	1,0844%	Fixe
9908	SFIL	439 642,30 EUR	01/03/2030	Taux fixe à 3.92 %	3,9780%	Fixe
9909	SFIL	350 000,00 EUR	01/06/2030	Taux fixe à 3.71 %	3,7619%	Fixe
9901	SFIL	512 547,51 EUR	01/04/2032	Taux fixe à 4.25 %	4,3120%	Fixe
MON517419EUR	SFIL	1 150 000,00 EUR	01/07/2032	Taux fixe à 1.19 %	1,1953%	Fixe
9904 ream	SFIL	2 877 196,83 EUR	01/01/2034	Taux fixe à 3.25 %	3,2974%	Fixe
Réaménagement pente	SFIL	933 757,89 EUR	01/03/2034	Taux fixe à 2.2 %	2,2321%	Fixe
9899	SFIL	1 502 545,42 EUR	01/01/2035	(Euribor 12M(Postfixé)-Floor -0.19 sur Euribor 12M(Postfixé)) + 0.19	2,6784%	Variable
00002276521	CREDIT AGRICOLE	1 959 999,94 EUR	14/06/2037	Taux fixe à 0.79 %	0,7924%	Fixe
MIN548566EUR-Consolidation	BANQUE POSTALE	1 866 666,68 EUR	01/10/2040	Taux fixe à 3.65 %	3,7003%	Fixe
00002606557	CREDIT AGRICOLE	4 125 000,00 EUR	01/04/2043	Taux fixe à 0.63 %	0,6315%	Fixe
MIN544911EUR	SFIL	1 650 000,00 EUR	01/05/2043	Taux fixe à 0.73 %	0,7320%	Fixe

2.3.3) Le profil d'extinction de la dette

Au 1^{er} janvier 2025, le profil de l'extinction de la dette de la collectivité s'établira de la manière suivante :

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	20 958 037,01 €	2 199 233,41 €	404 196,53 €	2 603 429,94 €	20 758 803,60 €
2026	20 758 803,60 €	2 285 345,98 €	421 041,16 €	2 706 387,14 €	18 473 457,62 €
2027	18 473 457,62 €	2 160 802,61 €	363 710,81 €	2 524 513,42 €	16 312 655,01 €
2028	16 312 655,01 €	2 121 758,71 €	312 348,45 €	2 434 107,16 €	14 190 896,30 €
2029	14 190 896,30 €	2 120 873,31 €	262 857,87 €	2 383 731,18 €	12 070 022,99 €
2030	12 070 022,99 €	1 668 059,85 €	217 416,73 €	1 885 476,58 €	10 401 963,14 €
2031	10 401 963,14 €	1 609 753,29 €	183 440,55 €	1 793 193,84 €	8 792 209,85 €
2032	8 792 209,85 €	1 588 563,48 €	149 501,88 €	1 738 065,36 €	7 203 646,37 €
2033	7 203 646,37 €	1 370 147,60 €	115 932,01 €	1 486 079,61 €	5 833 498,77 €
2034	5 833 498,77 €	1 397 522,67 €	86 079,46 €	1 483 602,13 €	4 435 976,10 €
2035	4 435 976,10 €	864 309,48 €	55 246,97 €	919 556,45 €	3 571 666,62 €
2036	3 571 666,62 €	670 000,00 €	40 590,45 €	710 590,45 €	2 901 666,62 €
2037	2 901 666,62 €	576 666,46 €	32 036,30 €	608 702,76 €	2 325 000,16 €
2038	2 325 000,16 €	483 333,32 €	24 588,12 €	507 921,44 €	1 841 666,84 €
2039	1 841 666,84 €	483 333,32 €	17 416,47 €	500 749,79 €	1 358 333,52 €
2040	1 358 333,52 €	483 333,52 €	10 244,80 €	493 578,32 €	875 000,00 €
2041	875 000,00 €	350 000,00 €	4 898,13 €	354 898,13 €	525 000,00 €
2042	525 000,00 €	350 000,00 €	2 593,12 €	352 593,12 €	175 000,00 €
2043	175 000,00 €	175 000,00 €	432,19 €	175 432,19 €	0,00 €

La dette actuelle s'éteindra en 2043.



2.3.4) La structure de la dette

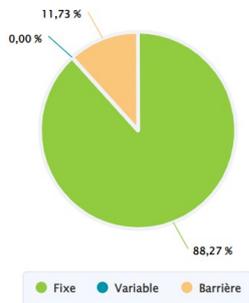
- Dette par type de risque : **une dette sécurisée à 100%**

Au 31 décembre 2026, l'encours de dette sera composé de la manière suivante :

- 91,87 % à taux fixe contre 88,27% au 31 décembre 2019
- 8,13 % à taux variable qui ne présentera pas de risques particuliers contre 11,73% au 31 décembre 2019

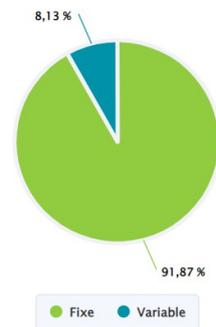
Situation au 31/12/2019

Dette par type de risque



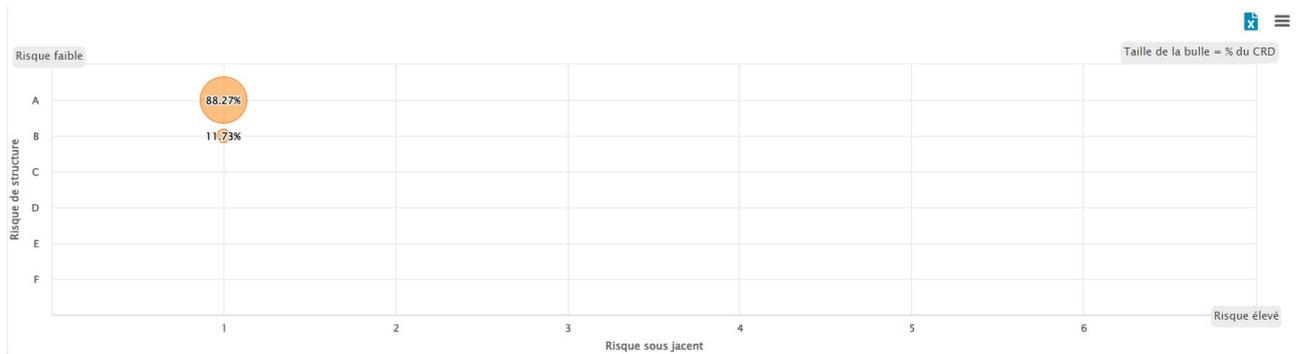
Situation au 31/12/2026

Dette par type de risque



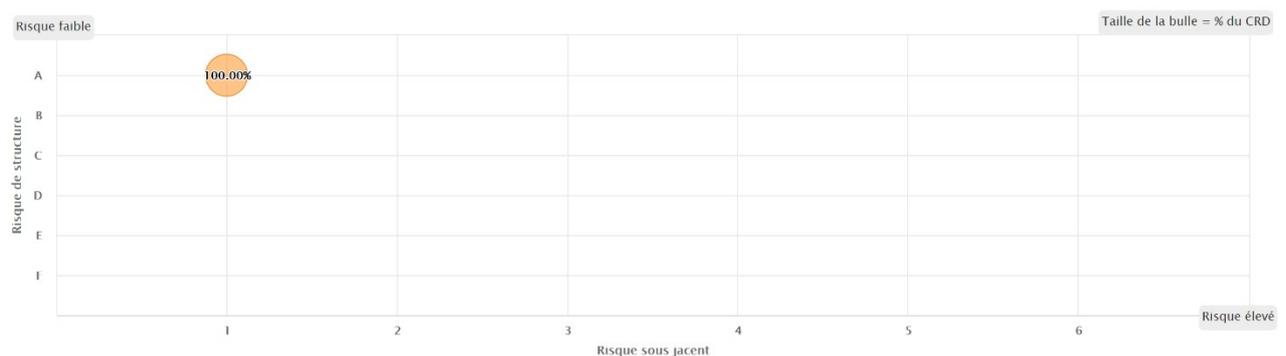
Selon la charte Gissler de bonne conduite, 100% de la dette de la collectivité sera classée A1

Situation au 31/12/2019



Accusé de réception en préfecture
 094-219400678-20250205-DEL2-FEV25-DE
 Date de télétransmission : 13/02/2025
 Date de réception préfecture : 13/02/2025

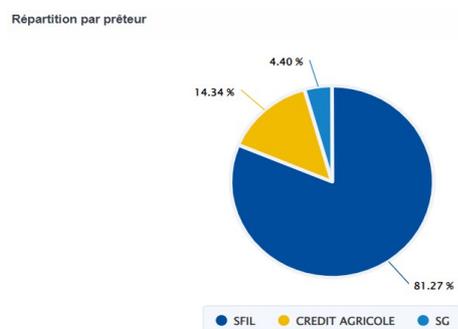
Situation au 31/12/2026



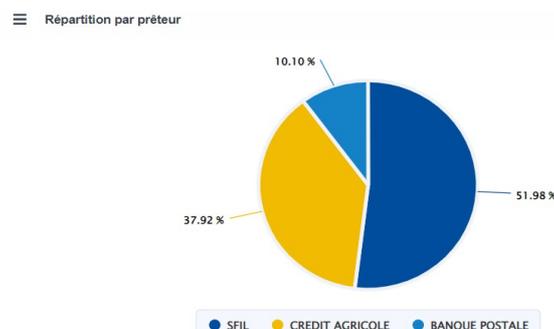
- Dette par type de prêteurs : une dette davantage équilibrée et diversifiée

Au 31 décembre 2026, la dette sera davantage équilibrée et diversifiée avec l'intégration des emprunts du Crédit Agricole (7,8 M€) et de la Banque postale (4 M€) mis en place en 2022 et 2023 et 2025 :

Situation au 31/12/2019



Situation au 31/12/2026



Enfin, au 31 décembre 2026, le stock de dette atteindra 18,473 M€ avec un taux moyen de 2,05% et une durée résiduelle de 10 ans et 5 mois contre 20,078 M€ avec un taux moyen de 3,10% et une durée résiduelle de 11 ans et 10 mois au 31 décembre 2019.

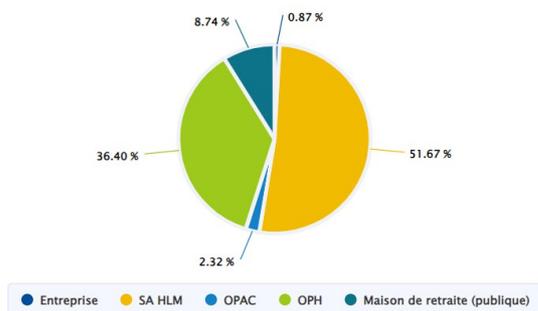
2.3.5) La dette garantie

La dette garantie s'élèvera à 72,355 M€ au 1^{er} janvier 2025. L'annuité de la dette garantie s'élèvera à 4,417 M€, soit rapportée aux recettes réelles de fonctionnement projetées, très largement en dessous des ratios prudentiels de plafonnement en matière de garantie d'emprunt (50%).

	2024	2025	2026
Encours moyen	74 272 054,97 €	72 354 853,23 €	70 387 772,02 €
Capital payé sur la période	1 891 132,00 €	1 941 816,72 €	1 994 005,37 €
Intérêts payés sur la période	2 583 789,45 €	2 475 327,80 €	2 042 297,19 €
Taux moyen sur la période	3,47%	3,19%	2,66%

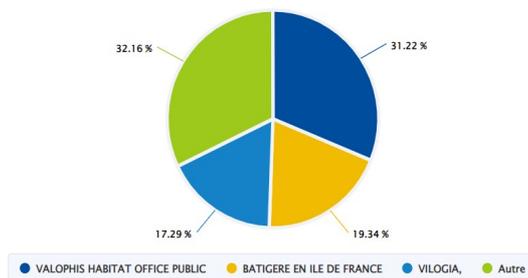
Répartition par catégories :

Répartition par catégories



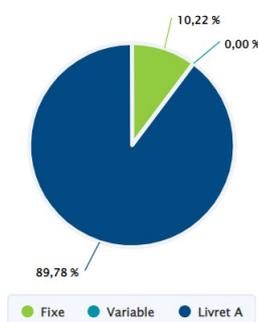
Répartition par bénéficiaires :

Répartition par bénéficiaire



Répartition par risques :

Dettes par type de risque



Conclusion

Les mesures budgétaires présentées par le nouveau Gouvernement marquent un retrait par rapport à celles qui avaient été envisagées précédemment. Pour autant, les nouvelles mesures portées à notre connaissance sont encore imprécises notamment quant à leur renouvellement en 2026.

Ce contexte reste donc inédit du fait que nous manquons de lisibilité à ce jour sur leur ampleur et leur durée.

Saint-Mandé a su tenir ses engagements. La politique budgétaire et financière mise en place en début de mandature lui permettrait de financer son programme d'ici la fin de la mandature tout en préservant l'avenir de la Ville sur le plan financier.

Ce scénario pourrait néanmoins être remis en cause par l'incidence de la crise des finances publiques de l'Etat.

Pour Saint-Mandé, il pourrait alors manquer entre 0,500 M€ et 2,240 M€ sur les 2 prochaines années obligeant la collectivité à actualiser ses budgets et ses équilibres financiers. Saint-Mandé s'engage, dans tous les cas, à ne pas augmenter les taux d'imposition et à détenir à la fin du mandat une dette soutenable.